



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Le Français
au féminin**

**Discriminations :
y'a du boulot !**

**Une société pour tous,
vraiment ?**

Et si plus d'1 million de personnes
soutenaient vos projets?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Court des Roches - 77164 MOUTEL-SUR-YVEY - Tél. 01 70 27 13 00 - RCS Meaux - Immatriculation 0804547 - 01 027 134 - BIC : CASDEN33 - Site : www.casden.fr - 75012 Paris - RCS 419 405 342

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au **0826 824 400**
(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden

BANQUE POPULAIRE

Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 2
TOURISTRA Vacances p. 31
SCRELEC p. 32

Joint à ce numéro, un
supplément Retraités
de 8 pages et trois
encarts volants :
ADL Partner
Voyages Turquie
Affiche ANCV.

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo
couverture :
CADIEU/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Lutte contre
les discriminations 6

publiques

Délai de carence 9

Collectivité territoriale
en mal de financements 11

éducatives

Contre le harcèlement
à l'école 14

Enseignement professionnel
public 15

c'est demain

Le recyclage
des déchets ménagers 24

rencontre

Claude Fischler,
directeur de l'institut
interdisciplinaire
d'anthropologie
du contemporain (IIAC) 30

DOSSIER

Une société pour tous, vraiment ?

Liberté, égalité, fraternité... cette devise gravée, aux frontons des mairies a subi bien des outrages, ceux des intempéries, les plus faciles à réparer et ceux, bien plus dangereux et pervers, du refus des autres, de la méfiance généralisée ou du délitement organisé des solidarités. Nous ne pouvons nous y résigner.



© CADIEU/NAJA

Fonctions françaises au féminin

Le débat sur la féminisation des titres et des fonctions semblait avoir sombré dans l'oubli des circulaires ministérielles peu appliquées. Où l'on voit que, près de trente ans après, la question rebondit.



© TRÉVIERS/NAJA

édito

Engager pour l'avenir



Bernadette Groison

À quelques semaines d'échéances électorales, il n'y a pas de trêve syndicale. Face à la situation économique et sociale, aux attaques contre les services publics et la Fonction publique, à la multiplication des plans sociaux, les luttes se multiplient dans de nombreux secteurs : Éducation, Emploi, Travail, Agriculture, dans les entreprises... Car au prétexte de la recherche à court terme d'un équilibre financier, le gouvernement engage la société sur une mauvaise voie à long terme. Il est clair que les salariés et les citoyens ne sont pas disposés à se laisser imposer des choix contraires à leurs intérêts. En cela, la mobilisation dans une quinzaine de pays européens, le 29 février dernier à l'appel de la CES, contre les plans d'austérité et le nouveau traité européen est un message important car c'est bien à cette échelle aussi que nous devons relever les défis.

Alors que ces questions concernent l'avenir de la société, il est de la responsabilité du mouvement syndical, par le débat et l'action de continuer d'agir pour peser. La FSU s'y engage pleinement.

Syrie : répression sauvage

Le régime de Bachar Al Assad, sourd aux revendications des Syriens et aux appels de la communauté internationale, continue à se livrer à une répression intense et à huis clos sur la population. Chars, avions et navires de guerre sont entrés en action à Homs et dans les villes insurgées. Le bilan s'alourdit chaque jour : arrestations, blessés, tués, torturés, disparus... Les chiffres sont effrayants. Assad a déclaré la guerre à son propre peuple. Face à ces crimes contre l'humanité, les responsables de ce régime qui ne possède aucune légitimité devront répondre devant la justice des atrocités commises. Le vent de liberté qui souffle depuis plus d'un an sur les pays arabes a emporté plusieurs despotes. Le régime syrien touche lui aussi à sa fin. Et comme en Egypte, en Tunisie, en Lybie, au Yémen, au Koweït ou au Bahreïn, la société civile syrienne finira par faire-valoir ses droits.

> GRÈCE

Au prix fort



© TRÉVIER/SINAÏA

Spyros va de terrasse en terrasse pour chanter sa colère face aux gouvernants.

D'ici au 20 mars, la Grèce devrait bénéficier d'un nouveau plan d'aide... Bénéficier est-il le terme adéquat? Car le déblocage de la première tranche de cette aide s'accompagne d'exigences particulièrement lourdes. Athènes devra avoir fait d'ici là tous les efforts demandés en contrepartie des 130 milliards d'euros (censés lui éviter un défaut de paiement le mois prochain) et de l'effacement de 107 milliards de sa dette.

Sous la pression de la troïka (Union européenne, fonds monétaire international et Banque centrale européenne), les conseils des ministres se sont enchaînés pour déboucher sur des mesures d'austérité sans cesse plus sévères. Le Parlement

grec a donc adopté, à une très large majorité, plusieurs projets de loi portant sur de nouvelles coupes budgétaires.

Le 28 février étaient votées la baisse du salaire minimum de 22 % (32 % pour les nouveaux venus sur le marché du travail) et la réduction de la retraite des fonctionnaires. Le lendemain, ce sont les dépenses de santé qui étaient dans le collimateur, avec la réduction des dépenses

pharmaceutiques via le développement des prescriptions informatisées, la délivrance de médicaments génériques et la fusion d'organismes hospitaliers...

Dans le cadre de la journée européenne d'action syndicale contre l'austérité dans l'Union européenne, les centrales grecques du privé et du public ont organisé des rassemblements dans le centre d'Athènes et observé un arrêt de travail de trois heures. Des délégations ont déposé des motions à la représentation grecque de la commission européenne pour dénoncer « les politiques antisociales et antitravailleurs » que les créanciers du pays, « l'UE et le FMI imposent au pays ».

MARIANNE BABY

MÉTIER

Accueil et surveillance

Céline Alcazar est chef du service de surveillance des accès privatifs au musée du Louvre, qui comprend une quarantaine d'agents, quatre chefs d'équipe et un adjoint. Il est chargé de contrôler tous les accès non-publics : agents et employés du musée, sociétés prestataires de services, certains accès ponctuels... « Quand je suis arrivée, il fallait remobiliser ce service dans un contexte où la sécurité devait être renforcée, mettre en place le contrôle informatique ». Un challenge réussi, avec pourtant très peu de moyens, mais Céline a su obtenir des formations, et remotiver son équipe.

Il faut dire qu'elle connaît bien le métier : issue d'un milieu modeste, elle a, pour financer ses études (elle est titulaire d'une maîtrise d'études cinématographiques et audio-visuelles) et son projet de film documentaire, effectué des vaca-



DR

Céline Alcazar

Responsable des accès au Musée du Louvre

tions de surveillance de salle pendant six ans. Décidée à « se mettre à l'abri », financièrement surtout, elle a passé le concours pour devenir surveillante à temps plein. Elle découvre alors le quotidien de ses collègues : « C'est un vrai coup de massue : huit heures vingt de présence en salle, sans pouvoir sortir de son secteur, sans pouvoir faire valoir ses compétences, avec parfois le mépris du public, ou des conservateurs qui vous regardent comme un meuble... ».

Un gâchis pour Céline qui estime que l'on peut valoriser cette fonction, par la maîtrise des langues étrangères, la connaissance des œuvres d'art. « Ce n'est malheureusement pas le chemin qui est pris : on nous parle surtout « flux », « ventes »... ». C'est finalement l'un de ses collègues, devenu depuis son compagnon, qui l'incite à passer le concours de « technicien de service culturel ».

Emmanuel Guichardaz

> CRISE

Manifestations européennes

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé, le mercredi 29 février, aux quelques 160 manifestations et rassemblements organisés dans toute la France par la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA dans le cadre de la « journée européenne contre l'austérité » appelée par la Confédération européenne des syndicats (CES).



© BELLANGER/NAIA

Il s'agissait, à la veille du sommet européen qui devait entériner le nouveau traité de « discipline budgétaire », de protester contre les plans d'austérité imposés et la tentative de faire inscrire dans la constitution le principe autoritaire de la règle d'or qui contraint à l'équilibre budgétaire les États, mais aussi les caisses de protection sociale et les collectivités locales, sous peine de tutelle et sanctions.

Si la date et les formes choisies (deux zones étaient encore en congé scolaire à cette date) n'ont peut-être pas permis partout une participation à la hauteur des enjeux, un grand nombre de manifesta-

tions montraient une mobilisation significative: 1 500 à Lille, 2 500 personnes à Montpellier, 5 000 à Toulouse, 2 000 à Nantes et Saint-Nazaire, près de 15 000 à Paris... L'adoption à l'assemblée nationale, par la seule majorité actuelle, du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) qui non seulement ne remet pas en cause le financement de la dette par les emprunts sur les marchés financiers, mais oblige les États qui veulent en bénéficier à se soumettre au traité de discipline budgétaire, constituait un motif supplémentaire de protestation.

Alors que le gouvernement tente de masquer les effets de sa propre politique en sortant miraculeusement de son chapeau des solutions de « reprise » pour les entreprises faisant l'objet de plans sociaux, solutions parfois temporaires, voire en trompe-l'œil, l'urgence est, en France comme en Europe, à une autre politique budgétaire et économique.

CLARA CHALIGNY

8 mars : journée internationale des femmes

Le 8 mars est important pour toutes les femmes qui luttent dans le monde entier pour leur émancipation, le respect de leur liberté et l'égalité des droits. En France aussi, il reste un long chemin à parcourir pour passer des droits inscrits dans la loi à leur application. Il est temps d'aller plus loin que de simples déclarations de principe. Il faut une obligation de résultats et des contraintes pour aboutir enfin à une réelle égalité. Cela passe par le partage des tâches domestiques, le développement des modes de garde des enfants, la lutte contre les violences sexistes mais aussi des mesures urgentes dans le monde du travail, contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle.

Travailler sans s'abîmer

Les 27 et 28 mars 2012, se tiendront à Créteil les États généraux des conditions de travail. Organisés par le SNU Pôle Emploi FSU en lien avec l'Institut de recherches de la FSU, ces deux journées de conférences plénières mais aussi d'ateliers permettront aux participants d'approfondir la réflexion sur la situation de Pôle Emploi, de la confronter à d'autres secteurs et d'élaborer des perspectives d'amélioration et des leviers d'action. Fusion/fission, conditions de travail/santé, management, idéologie gestionnaire... seront ainsi au menu des discussions avec les chercheurs ainsi que des témoignages concrets en Bretagne ou Midi-Pyrénées.

Plus de détails sur www.travailler-sans-sabimer.org

Lutte contre les discrimi

La 5^e édition du baromètre sur la perception des discriminations au travail est parue. Elle confirme qu'il reste beaucoup de chemin à faire.

L'institut CSA a réalisé la cinquième édition du baromètre sur la perception des discriminations au travail, à la demande du Défenseur Des Droits et de l'Organisation Internationale du Travail. Elle concerne les salariés du public et du privé. La lutte contre les discriminations dans le monde du travail est perçue comme un enjeu important par 98 % des agents et 97 % des salariés du privé.

Quelles discriminations sont mises en évidence ?

Âge (18 % et 23 %), sexe (23 pour les deux), grossesse et maternité (17 et 25 %) sont les premiers critères de discrimination dénoncés. Ils devancent l'origine ethnique, longtemps citée en première position (7^e critère pour les salariés du public et 4^e pour le privé). L'apparence physique est également mentionnée (17 % public et 20 % privé).

S'y ajoutent les activités syndicales (18 %) et les opinions politiques (16 %) dans le public.

Les personnes interrogées condamnent très largement les comportements discriminatoires à l'égard d'un agent ou d'un salarié homosexuel. Dans le public, l'auteur le plus fréquemment cité des discriminations vécues et observées est le supérieur hiérarchique direct (victime : 58 %/témoin : 56 %), puis la direction de l'administration/collectivité locale/établissement hospitalier (victime : 50 %/témoin : 46 %). Mais les collègues de travail et les clients/usagers sont également pointés.

Les discriminations observées dans le privé concernent la rémunération (12 %), l'évolution de carrière (11 %), ou le travail au quotidien (11 %). Pour les agents publics, l'observation de ces discriminations se manifeste plus fréquemment au cours du travail au

quotidien (14 %) à l'occasion de l'évolution de carrière (12 %) ou en cas de demandes de mutation (8 %)

Face à une discrimination dont ils sont victimes ou témoins, de plus en plus de salariés du privé ne réagissent pas : 42 % (+ 11 points) ou se taisent : 29 % (- 2 points pour les agents).

Quelles mesures prendre ?

Les personnes interrogées approuvent les mesures visant à garantir l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique et celles visant à lutter contre les discriminations à l'embauche. Le public comme le privé préconisent une juste évaluation des compétences pour y parvenir.

Un quart des agents de la fonction publique (24 %) et des salariés du privé (24 %) déclarent avoir connaissance d'un engagement ou d'actions de leurs établissements/entreprises pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations, et s'estiment alors bien informés sur cet engagement.

94 % chez les agents de la fonction publique et 90 % chez les salariés du privé sont ainsi favorables à des actions de sensibilisation en direction des agents et des salariés. Ils plébiscitent la signature d'une Charte d'engagement par l'établissement/l'entreprise (92 % et 91 %), puis les actions de formation, l'obtention d'un Label Diversité ou Égalité et la création d'un tableau de bord mesurant les inégalités de rémunération (80 % et 82 %).

Les initiatives en faveur de l'emploi des personnes handicapées sont massivement approuvées (97 % des salariés et 96 % des agents).

Salariés du privé et agents de la fonction publique sont très largement favorables à toute mesure prise en faveur du respect du choix des personnes transsexuelles, après leur passage de l'état d'homme à celui de femme ou de l'état de femme à celui d'homme (utilisation du prénom choisi par la personne transsexuelle, changement de présentation du salarié...).



© RIVAUDINAJA

L'âge est une des plus grandes discriminations dans le travail.

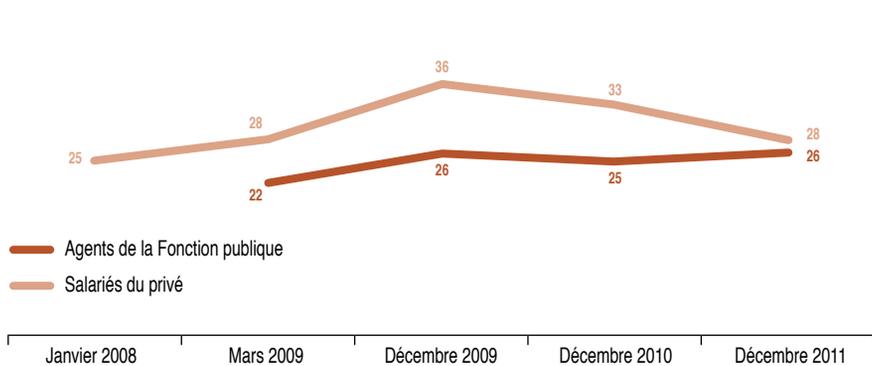
Des discriminations largement présentes

28 % des salariés et 26 % des agents déclarent avoir déjà été victimes de discrimination dans le cadre de leur travail, des chiffres très proches qui confirment la tendance observée en 2010.

34 % indiquent avoir été témoins d'une discrimination dans le public et 38 % dans le privé, des chiffres très élevés mais en baisse.

Avez-vous personnellement déjà été victime d'une discrimination ou d'un harcèlement discriminatoire dans le cadre de vos activités professionnelles ?

Affirme avoir été victime



nations : un enjeu majeur

23 % des salariés du public et du privé estiment que le sexe reste le premier critère de discrimination au travail.

© CADIEU/NAJA

Les syndicats : un rôle reconnu

Lorsqu'ils acceptent d'en parler, les salariés ont pour principaux interlocuteurs les représentants du personnel ou d'un syndicat, dans le secteur public, et la direction de l'entreprise dans le secteur privé. Les représentants du personnel ou les syndicats sont jugés efficaces pour défendre les salariés et les agents publics confrontés à une discrimination sur leur lieu de travail (à 75 % pour la fonction publique et à 61 % pour le secteur privé).

Les répondants considèrent que la prévention des discriminations sur leur lieu de travail est l'affaire de tous (salariés et agents publics). 92 % des agents de la fonction publique et 88 % des agents du privé estiment par ailleurs que les mesures visant à lutter contre les discriminations au travail doivent être discutées dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel/les organisations syndicales de leur structure. Un défi à relever pour le syndicalisme !

ELIZABETH LABAYE

3 questions à Jonna Louvrier : « Tous les pays européens sont touchés »

Peut-on distinguer discrimination ressentie et discrimination réelle ?

La prise de conscience du phénomène est une première étape dans la lutte contre les discriminations. Nommer le problème est crucial. Cela permet aux victimes d'une part d'identifier ce dont elles souffrent, et d'autre part de déclarer la discrimination. Toutefois, trop de discriminations restent tues. C'est pourquoi il est important de continuer le travail de communication et de sensibilisation.

Malgré une prise de conscience, les discriminations au travail restent à un niveau important en France. Qu'en est-il en Europe ?

La France n'est pas une exception en ce qui

concerne les discriminations au travail, tous les pays européens sont touchés. Mais des différences existent. Dans certains pays, la lutte contre les discriminations a une histoire déjà trentenaire, dans d'autres elle n'en est qu'aux balbutiements. Si les questions d'égalité entre les sexes sont relativement avancées dans les pays nordiques, ailleurs en Europe elles occupent encore une place importante dans les initiatives de lutte contre les discriminations.

Comment lutte-t-on contre les discriminations chez nos voisins européens ?

Conformément aux directives de l'UE, les législations anti-discrimination des différents pays membres ont été harmonisées dans les



Jonna Louvrier, chercheur en management à Hanken School of Economics, Helsinki (Finlande), travaille sur la gestion de la diversité en France et en Finlande.

années 2000. Malgré cette similitude, les pratiques et les groupes ciblés par les politiques varient. Si l'on se réfère aux « chartes pour la diversité » mises en place dans les pays européens, on constate par exemple qu'en Italie on met plutôt l'accent sur les discriminations de genre, tandis qu'en Pologne on attache davantage d'importance aux discriminations liées à l'âge.

Aide au départ en vacances

Considérant que c'est à l'État de s'engager et de rendre effectif le droit aux vacances pour tous les enfants et adolescents mineurs, la Jeunesse au Plein Air a lancé une campagne pour l'instauration d'une loi sur l'Aide au Départ en Vacances (ADV). La proposition de loi qu'elle a initiée prévoit une aide de 200 euros par enfant sous forme d'allocation vacances pour permettre le départ des 3 millions d'enfants et de jeunes de 4 à 17 ans privés de vacances. Elle rappelle que les accueils collectifs de mineurs sont des lieux de coéducation qui permettent à l'enfant ou au jeune de découvrir la vie en collectivité, de développer sa capacité à s'ouvrir aux autres, à construire son autonomie au sein d'un groupe, à prendre la parole et à exercer ses responsabilités.



© RIVALDINA/A

> CONGÉS

Les enfants restent souvent à la maison

Alors que l'Insee ne recueille plus de données sur les vacances de février, les sondages montrent l'augmentation des inégalités sur cette question.



© TREVIERS/NAJA

Les congés d'hiver viennent de se terminer mais combien de jeunes sont réellement partis en vacances? Et parmi eux, combien sont allés aux sports d'hiver?

Difficile de savoir puisque l'Insee ne recueille plus de données statistiques sur les vacances des Français. Sa dernière enquête, qui remonte à 2004, avait mis en évidence un accroissement important des inégalités sociales en la matière pour les 5-19 ans.

Aujourd'hui, seuls des sondages permettent de se faire une idée. Le baromètre Ipsos/Kinder des vacances des enfants, réalisé en mai 2010 pour le compte du secours populaire français, avait révélé

qu'un enfant sur 3 ne partait pas en vacances¹ et dressé le constat d'une exclusion sociale sur ce terrain qui reflétait et aggravait les inégalités de la société... Sans surprise, la première discrimination est d'ordre financier (dans les foyers disposant de moins de 3000 € de revenu mensuel, 37 % des enfants de 5 à 12 ans restent chez eux, et plus de 50 % dans les foyers disposant de moins de 2000 €). Au-delà du revenu disponible, ce sont les enfants qui appartiennent aux populations les plus fragilisées qui sont les oubliés des vacances (40 % des enfants de foyers monoparentaux, 44 % des enfants de familles nombreuses).

Ne pas pouvoir partir en vacances représente une inégalité et une injustice sociale majeure pour des enfants et des adolescents souvent livrés à eux-mêmes et privés des bénéfices indiscutables qu'apporte le départ en vacances.

C'est pour mettre fin à cette exclusion et cette injustice insupportable que la JPA a initié une proposition de loi pour que tous les enfants partent en vacances (voir ci-contre).

MONIQUE DAUNE

1. On parle de « vacances » quand la personne passe 4 nuits consécutives hors du domicile principal, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

Financements publics aux associations en baisse

Les associations tiraient la sonnette d'alarme depuis plusieurs années, une enquête publiée en janvier par France Active et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) confirme leurs difficultés budgétaires croissantes. Entre 2009 et 2010, 69 % des associations interrogées ont vu au moins un de leurs financements publics baisser, que ce soit au niveau de l'État (56 % des associations concernées) ou des collectivités territoriales. Un problème de taille compte tenu du fait que les associations sont financées à 57 % par des aides publiques (dont 8 % d'aides aux emplois).

Les conseils régionaux et les conseils généraux ont davantage diminué leurs financements aux associations que les communes et les intercommunalités. Tous les secteurs sont concernés (sport, culture, environnement...) mais les associations les plus touchées sont celles du champ d'action sociale ou œuvrant dans le secteur de la santé et du médico-social.

Le transfert de ces compétences de l'État aux collectivités n'a pas été accompagné par un transfert équivalent des financements... Pour les associations de développement économique et rural ou celles de défense des droits, les collectivités territoriales maintiennent globalement leurs financements alors que l'État réduit les siens.

> DÉLAI DE CARENCE

Agression contre les fonctionnaires

Au nom d'une équité sans cesse réaffirmée pour promouvoir les régressions, le délai de carence est entré en application au 1^{er} janvier, malgré l'opposition unanime des fédérations de fonctionnaires.



© TRÉVÉRSINAIA

Désormais, le 1^{er} jour d'un congé de maladie constitue le délai de carence pendant lequel aucune rémunération n'est versée par l'employeur.

Une circulaire détaille les modalités d'application de la loi* : rappelons que celle-ci exclut les arrêts pour accident du travail, maladie professionnelle, ainsi que les congés maternité, paternité ou d'adoption. La circulaire précise que la journée de carence ne s'applique pas aux congés de longue durée (CLD) et longue maladie (CLM). Dans le cas d'une ALD (Affection Longue Durée), le délai de carence ne s'applique qu'une seule fois, à l'occasion du 1^{er}

congé de maladie. Les congés dits de grossesse ou couches pathologiques n'y sont pas soumis.

Il ne s'applique pas à la prolongation d'un arrêt de travail succédant à l'arrêt initial dans un délai maximal de 48 heures.

Le non-versement de la rémunération concernée correspond à la rémunération principale et le cas échéant aux primes et indemnités dues au titre de la 1^{re} journée du congé maladie (y compris indemnité de résidence, NBI... mais pas le supplément familial). Le jour de carence ne donne lieu à aucune cotisation versée par l'agent public et l'employeur, il est exonéré de la CSG et de la CRDS.

Outre son caractère inique, cette mesure va provoquer un travail supplémentaire important pour les agents chargés de la gestion. Le manque à gagner en cotisations montre bien qu'il ne s'agissait pas ici de faire des économies mais de s'en prendre aux fonctionnaires.

La FSU continue à combattre cette mesure et demande son abrogation.

ELIZABETH LABAYE

*Article 105 de la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011.

PS: Dans le secteur privé, le « délai de carence » correspond à la période, au début de l'arrêt maladie, durant laquelle la sécurité sociale n'indemnise pas le salarié malade (3 jours). Il est en fait largement pris en charge par les entreprises dans le cadre des conventions collectives.

D'ici à début avril, Gérard Larcher doit remettre au président de la république un rapport sur une réforme « radicale » de la formation professionnelle. Étonnant et inquiétant quand on sait les pressions mises par ce gouvernement pour faire adopter en novembre 2009 la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. À un moment où le chômage de masse explose, notamment celui des jeunes, ce nouveau rapport pourrait bien n'être qu'une nouvelle tentative pour réduire les dispositifs de formation professionnelle. La FSU demande que soient très rapidement organisées des concertations permettant de mettre en place des dispositifs d'insertion à l'emploi (formations professionnelles diplômantes/qualifiantes, rémunérées et débouchant sur des emplois).



© TRÉVÉRSINAIA

Précarité dans la Fonction Publique : la loi est votée

Elle devrait être publiée à la mi-mars et permettre plusieurs dizaines de milliers de titularisations ou de régularisations de CDI. Mais la logique gouvernementale de mesures à inscrire dans les budgets en régression des ministères a conduit à écarter de la titularisation les plus précaires. Une brèche a été ouverte par l'intervention syndicale, rattrapant certains des agents indûment recrutés « à titre temporaire », et le gouvernement a dû renoncer à inscrire dans le code de la recherche un « contrat de projet ». Mais les contractuels recrutés à temps incomplet sont nombreux à être exclus. Malgré les demandes syndicales, aucune négociation n'a été organisée sur la situation des personnels en contrat d'insertion, ni sur celle des assistants d'éducation. Des décrets doivent être pris par les ministères pour organiser, pendant 4 ans, les titularisations et en préciser les modalités. Sans les actions développées par la FSU et ses syndicats, cette loi n'aurait même pas été adoptée ; il faut maintenant exiger dans chaque ministère, établissement ou collectivité, des postes en nombre suffisant pour titulariser rapidement tous les ayants droit.

Suicides au ministère du travail : administra- tion coupable

C'est la banderole (noire) derrière laquelle ont défilé les inspecteurs du travail en grève, le 7 février, à l'appel de l'intersyndicale du ministère du travail. Ils étaient plusieurs centaines, venus de toute la France, pour revendiquer la reconnaissance du suicide de deux de leurs collègues comme accident de travail, l'arrêt des suppressions de postes et de la déstabilisation des agents comme mode de relations hiérarchiques. Ce jour-là, un Comité d'hygiène et de sécurité ministériel était en effet consacré au suicide de Romain Lecoustre, inspecteur de 32 ans, qui s'est donné la mort le 18 janvier, ainsi qu'à l'enquête sur le suicide en mai dernier de notre camarade Luc Beal-Reynaldi, âgé de 52 ans et secrétaire national du SNUTEFE-FSU.

> HÔPITAUX

Des propriétaires négligents ?

Les établissements publics de santé français possèdent un patrimoine immobilier important... mais insuffisamment géré. C'est ce qu'a épinglé un rapport de la cour des comptes.



Les hôpitaux possèdent un patrimoine considérable non affecté aux soins.

Résultat de l'histoire (et notamment de legs !), ce patrimoine des hôpitaux non affecté aux soins constitue une rente. Il a ainsi permis, ces dix dernières années, de dégager 25 millions d'euros annuels de bénéfice. Les cessions diverses ont, elles, rapporté environ 70 millions d'euros chaque année. Une valorisation insuffisante du point de vue de la Cour des comptes qui a remis un rapport en janvier à la commission des finances du Sénat. Elle considère que ce patrimoine pourrait davantage contribuer aux projets d'investissements des hôpitaux. Certains biens sont en effet loués gratui-

tement ou à des prix inférieurs au marché, des sites hospitaliers désaffectés restent même à l'abandon. La Cour des comptes pointe aussi des obstacles juridiques et un manque fréquent de dialogue entre établissements et collectivités locales sur les reconversions de sites. La Cour des comptes préconise donc de rendre obligatoire pour les hôpitaux la définition d'une stratégie patrimoniale (avec un rôle accru des ARS), de professionnaliser des équipes en matière de gestion des biens privés et de faciliter les reconversions de sites en concerta-

tion avec les élus locaux. Les hôpitaux seraient donc des propriétaires négligents mais, même mieux valorisé, ce patrimoine ne représente qu'une goutte d'eau du budget nécessaire au développement d'une politique hospitalière publique accessible à tous, en investissements et coûts de fonctionnement. L'endettement des hôpitaux est à l'heure actuelle de 24 milliards d'euros, conséquence de multiples restrictions budgétaires, et de nouveaux gels de crédit sont annoncés pour 2012. Convenons que c'est ce qui reste le plus préoccupant !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Cour des comptes : le nucléaire n'est pas bon marché !

Dangereux, on le savait, mais cher aussi ? Pour la première fois, l'ensemble des coûts de la filière électronucléaire, de la construction et l'exploitation des centrales jusqu'au démantèlement et au traitement des déchets, a été évalué. Ce travail effectué par la Cour des Comptes dément toutes les affirmations sur le nucléaire bon marché. Selon elle, on aurait même menti sur les coûts réels du nucléaire qui serait 20 % plus cher que les estimations précédentes. Quant au nucléaire futur, le coût en sera très élevé. On apprend que 50 milliards au minimum seraient nécessaires pour prolonger la durée de vie des centrales de 40 à 60 ans. D'ici la fin de l'année 2022, 22 réacteurs sur 58 atteindront leur 40^e année de fonctionnement, de plus 10 milliards seront nécessaires pour mettre les centrales aux normes « Fukushima ». Qu'on choisisse de prolonger les centrales existantes ou qu'on choisisse de construire des EPR pour les remplacer, le coût du kWh produit serait près de deux fois plus élevé que le prix artificiel actuel. La Cour des Comptes reconnaît son incapacité à chiffrer certains coûts. Un audit indépendant et transparent notamment sur les coûts des démantèlements serait en tout cas nécessaire. Et le débat citoyen s'impose.

> COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En mal d'investissements

La conférence des finances locales du 10 février dernier à l'Élysée pour évoquer la participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit n'a pas permis « d'aboutir à un constat partagé ».



Nouvelles écoles, piscines, haltes-garderies ou médiathèques sont remises en question.

Le 1^{er} ministre, en convoquant une conférence des finances locales, voulait aboutir à un pacte de stabilité intégré à la prochaine loi de finances. À la fin de la conférence, c'est la défiance des associations d'élus qui prédominait, ne permettant pas « d'aboutir à un constat partagé », comme l'a reconnu François Fillon.

Il faut dire que les collectivités ont surtout des soucis de trésorerie via les transferts de compétences non compensés, le gel en valeur des dotations, la réforme de la taxe professionnelle et des difficultés persistantes avec les banques pour financer leurs investissements. Dans ces conditions, l'idée d'un « pacte de stabilité » permettant de fixer la trajectoire des objectifs en matière d'emplois et d'effectifs et qui pourrait prendre la forme d'une norme d'évolution des dépenses locales est formellement rejetée par les représentants des départements et des régions, ADF et ARF. Et la menace d'une modulation des dotations en fonction

de « critères de bonne gestion » pour les collectivités rétives n'a pu qu'aggraver les tensions, même avec l'AMF et d'éminents UMP au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales.

La question de la difficulté d'accès au crédit et la reconnaissance d'un besoin de nouvelles sources de financement font, elles, accord général. François Fillon a annoncé qu'après la première enveloppe de 5 milliards d'euros (3,5 milliards de la Caisse des dépôts et 1,5 milliard des banques) décidée en fin 2011, une nouvelle enveloppe entre 2 et 5 milliards d'euros devrait être débloquée sur les fonds d'épargne de la caisse des dépôts dans l'attente d'une banque publique des collectivités locales chargée de remplacer Dexia. Il y a urgence car, comme l'a rappelé l'AMF, les budgets locaux doivent être votés avant le 31 mars.

Déjà, la crise du crédit avait commencé à asphyxier l'investissement de nombreuses collectivités de banlieues. Ainsi, en Ile-de-France, ce sont des financements de nouvelles écoles, piscines, haltes-garderies ou médiathèques qui sont remis en question. Maintenant, rares sont les collectivités éparpillées. Les besoins de prêts pour 2012 sont estimés à près de 20 milliards d'euros. Outre les cinq milliards annoncés par le gouvernement, les banques françaises se sont engagées fin février à octroyer environ 10 milliards de nouveaux crédits. Promesses à confirmer...

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Intercommunalités : loi amendée

Le 20 février, les sénateurs ont approuvé dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale la proposition de loi initiée par le député (UMP) et président de l'Association des maires de France, J. Pélissard. Le dispositif amende le volet « intercommunal » de la loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale. Dans les 33 départements où un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) n'a pu être adopté avant le 31 décembre 2011, les commissions (CDCI) composées d'élus garderont leurs prérogatives. D'après l'ADFC*, la réforme intercommunale devrait finalement entraîner à moyen terme la suppression de 20 % des communautés et 24 % des syndicats intercommunaux, des chiffres moyens qui masquent des disparités très importantes d'un département à un autre.

*ADFC : Assemblée des communautés de France.

Partenariats public-privé

Le nouveau centre hospitalier sud-francilien, construit dans l'Essonne, en partenariat public-privé (PPP) fait l'objet d'une vive polémique. L'établissement a ouvert ses portes fin janvier avec huit mois de retard et de multiples malheurs.

Le constructeur Eiffage a réclamé une rallonge de 100 millions d'euros et le loyer dû par l'État dès 2011 (et pendant trente ans !) a été réévalué de 29 à plus de 40 millions d'euros annuels...

Un exemple parmi d'autres des dérives repérées dans de nombreux secteurs, hôpitaux mais aussi prisons par exemple.

Depuis l'ordonnance de juin 2004, le contrat de partenariat est ouvert à tous les niveaux de collectivités publiques et à toutes les problématiques sectorielles.

Défendre le droit à l'information et à l'éducation à la sexualité

Le gouvernement a décidé d'amputer de 500 000 € le financement des Établissements d'Information, de Conseil Conjugal et Familial (EICCF), remettant en cause l'accueil, l'information, l'orientation et l'éducation des jeunes sur les questions relatives à la fécondité, la contraception, la sexualité, et la prévention des IST*/VIH... 20 % de la ligne budgétaire votée dans la loi de finances pour 2012 ont « disparu », privant des associations déjà sous-financées de moyens indispensables. Le Planning Familial tire la sonnette d'alarme et a lancé une pétition. Pour prévenir les grossesses non souhaitées et les IST dont le VIH, contribuer à faire des jeunes d'aujourd'hui les adultes responsables de demain...

*IST : Infections sexuellement transmissibles.

> DIALOGUE SOCIAL

À l'heure de la mise en oeuvre

Les accords de Bercy que la FSU a signés répondaient à plusieurs objectifs : assoir la représentativité sur les élections professionnelles, développer le dialogue social pour mieux prendre en compte l'avis des personnels.



Après les textes réformant les organismes paritaires en 2010 (Comités Techniques, création du Conseil Commun des trois Fonctions Publiques), et les élections professionnelles de 2011 à la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière, l'heure est maintenant à la mise en œuvre de ces principes. Pas si facile dans un secteur où, comme le soulignait récemment Jean-Marie Pernot, « il n'y a pas de culture du dialogue social ». Les premiers comités techniques ont adopté leur règlement intérieur, et les nouveaux élus des personnels y font leurs premiers pas. Dans le même temps, les négociations

ont eu lieu pendant plusieurs mois sur les moyens syndicaux, autre volet du dispositif. Après un an et demi de groupes de travail, de réunions du CSFPE, les décrets concernant les trois fonctions publiques ont enfin été publiés ! Les textes de l'accord prévoient explicitement « l'amélioration des moyens syndicaux en fonction des nouveaux enjeux du dialogue social ». Il aura cependant fallu batailler pour obtenir un semblant de bilan des moyens existants

et empêcher des reculs pour l'attribution des moyens syndicaux.

Autre volet, celui des accords, valables à terme s'ils sont signés par une ou des organisations syndicales représentatives représentant au moins 50 % des personnels.

Avec ces nouvelles dispositions, les personnels et leurs organisations syndicales disposent désormais de nouveaux outils pour intervenir, faire avancer leurs revendications et imposer un véritable dialogue social. À eux de s'en saisir, et de les faire vivre au quotidien.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Égalité professionnelle femmes/hommes

Ouvertes en fin de mandature (!) les négociations ont abouti à un protocole de 25 propositions en 4 axes : développer des outils statistiques pour définir des politiques d'égalité, améliorer le déroulement de carrière des femmes, mieux prendre en compte l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, agir pour une haute fonction publique exemplaire en matière d'égalité professionnelle. Ce protocole est soumis à la signature des organisations syndicales de la Fonction Publique. Certaines mesures figurent dans le projet de loi récemment adopté par le Parlement (prise en compte de la première année du congé parental dans l'ancienneté, les 2 suivantes pour moitié, assouplissement des conditions pour permettre aux deux parents un congé simultané. D'autres ont été discutées au parlement (quotas pour les nominations prononcées par le gouvernement).

Dans le cadre de la négociation, bornée par la politique gouvernementale, les organisations syndicales ont pu faire évoluer le texte. Mais des sujets importants, notamment portés par la FSU comme celui des retraites, des bonifications pour enfant, n'ont pu être abordés. Les effets des politiques salariales et les méthodes de gestion managériales sont citées comme devant faire l'objet « d'une attention particulière », mais aucune mesure concrète n'est envisagée pour y remédier. Cela reste donc une simple déclaration de principe, à quelques semaines des élections.

> SYSTÈME ÉDUCATIF

Les Français mobilisés par l'École



© CROSINA/A

Les deux premiers mois de 2012 ont été marqués par les mobilisations pour l'École. Partout sur le territoire, banderoles, occupations d'écoles et d'établissements, grèves massivement suivies (60 à 80 % dans certains départements), rassemblements et manifestations, opérations « cœurs rouges », classes en plein air, tenue de CDEN alternatifs, projections-débats, soupes géantes et autres nuits des écoles ont fait retentir le refus des suppressions de postes dans le premier comme le second degré.

La contestation de la réforme de l'évaluation des enseignants n'a pas été en reste : le 31 janvier dans le second degré notamment, un enseignant sur deux était en grève pour s'opposer notamment au projet du ministère. Alors que le collectif « Notre école, notre avenir » appelle à amplifier les mobilisations, le gouverne-

ment s'enferme dans une totale surdité et tente, une fois encore, de jouer la précipitation sur plusieurs dossiers : formation des enseignants avec la loi Grosperin, l'évaluation des enseignants (avec le passage en force au CTM du 8 mars)...

Mais la détermination des parents et des enseignants n'est pas vaine. Jamais l'éducation n'aura autant été au cœur d'une élection présidentielle. Jamais les choix pour l'École de demain n'auront fait autant l'objet d'une large médiatisation. Le service public d'éducation a traversé cinq années de tempêtes. C'est pourtant d'un projet faisant consensus et de sérénité dont il a besoin pour former les citoyens de demain.

Le discours de Nicolas Sarkozy sur l'éducation à Montpellier a tracé de nouveau le contour d'une École du chacun pour soi, basée sur la valorisation des « méritants » et l'éviction précoce des élèves les plus en difficulté. Il a joué la division entre parents et enseignants, alors que le lien de confiance est si nécessaire entre eux. Il a projeté de nouvelles et fortes attaques du statut des enseignants. Notre système éducatif est déjà trop inégalitaire : la FSU fait des propositions pour un autre avenir.

CLARA CHALIGNY

Sarkozy ne convainc pas

Reconnaissant explicitement qu'il faut « plus d'adultes » à l'École, mais sans en recruter davantage, le candidat Sarkozy propose donc que ces derniers travaillent plus longtemps ! Une mesure qui ne concernerait que les professeurs du second degré, laissant entendre que ces derniers ne se contenteraient que de leurs 15 ou 18 heures de cours. Une affirmation bien loin de la réalité, a rappelé notamment le SNES, qui souligne que les enseignants travaillent entre 39 et 40 heures par semaine, incluant les corrections, préparations et rencontres avec les parents... Des propositions qui ne convainquent d'ailleurs pas : seul un quart des Français les approuvent, selon un sondage CSA/Les Échos publié le 1^{er} mars.

La déréglementation par les langues !

Le 7 février, jour où le « comité stratégique des langues » lui remettait son rapport, le ministre Chatel a annoncé une « refonte de l'apprentissage des langues ». Mais on est très loin du grand plan qu'il promettait pour les langues. Nombre de mesures relèvent en effet de recommandations ou vœux pieux : sensibilisation aux langues dès l'école maternelle, encouragement à l'immersion linguistique par des séjours à l'étranger sans aucune garantie de leur financement par les collectivités territoriales, diffusion de programmes en version originale à la télévision... Et loin de favoriser la diversité des langues, le ministre privilégie une fois de plus l'anglais, comme en témoigne le lancement du site « English by yourself ». Ces deux annonces chocs concernent en fait la globalisation des horaires sur les 4 niveaux du collège qui serait « installée » dans 10% des établissements dès la rentrée 2012 et l'annualisation du temps de travail des enseignants de langues, pour leur permettre d'assurer les stages de langues organisés pendant les vacances pour lesquels il n'y a pas assez de professeurs volontaires. A quelques semaines des présidentielles, cette annonce permet surtout au ministre d'indiquer au président-candidat son rêve de s'attaquer au statut des enseignants.

Une pétition SNES/APLV pour mettre fin aux dérives est signable en ligne sur www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24

Nouvelle-Calédonie: première rentrée sous autorité locale

La rentrée scolaire s'est déroulée le 16 février en Nouvelle-Calédonie, pour la première fois sous l'autorité totale du pouvoir local, en vertu du statut d'autonomie croissante de l'accord de Nouméa (1998). L'enseignement secondaire privé et public ont été en effet transférés de l'État le 1^{er} janvier 2012 aux autorités de Nouvelle-Calédonie, déjà chargées du primaire public. C'est la première fois que la France transmet cette compétence. L'État conserve cependant plusieurs attributions telles que la délivrance des diplômes, le contrôle pédagogique et les programmes. L'État met aussi à disposition du territoire le personnel de l'enseignement, soit 4 200 personnes, pour une enveloppe de 45 milliards de francs CFP par an (375 millions d'euros).

> CAMPAGNE

Contre le harcèlement à l'école

Le ministre lance une campagne médiatique contre le harcèlement à l'école avec trois vidéos chocs.



© TRÉVIERS/INA

Image d'une des vidéos de la campagne.

Trois vidéos chocs sont en première ligne du site agircontreleharcelement-lecole.gouv.fr. Tournées avec des collégiens, elles mettent en scène des situations vues de la place d'un jeune qui en est le témoin et posent la question de sa réaction. La première est une situation classique de harcèlement dans la cour et dans la classe, invisible pour l'enseignant. La seconde traite du cyberharcèlement et de la discrimination envers un élève en surpoids. La troisième aborde la question de la rumeur à connotation sexuelle. Faisant suite aux Assises de mai 2011, cette campagne se veut un reflet du « travail de fond » engagé par le ministère sur la question du harcèlement avec l'appui d'Eric Debarbieux et des psychiatres Nicole Catheline et Marcel Ruffo. Le choix a été fait de souligner la banalité des

situations de harcèlement et de proposer des outils de connaissance, de prévention, de formation et de traitement des cas de harcèlement. Le site s'intègre aux outils disponibles sur eduscol à destination des enseignants, des élèves et des parents.

Pour Eric Debarbieux, les programmes efficaces montrent l'importance de cibler les témoins plutôt que les harceleurs car il existe un

risque de « renforcer l'empathie négative ». « Il faut lever le tabou » sur cette question, encourager les initiatives des établissements, former les enseignants et poursuivre les réflexions. En juin se tiendra à Paris la 1^{re} conférence mondiale sur le cyber harcèlement.

La FSU soutient les actions de sensibilisation qui visent à réduire et éradiquer le harcèlement dans les établissements scolaires... avec deux propositions : assurer un nombre d'adultes suffisant dans les établissements, assurer une réelle formation des personnels en remettant à plat formation initiale et formation continue ! La vigilance nécessaire des adultes - comme l'instauration d'un climat serein - passe d'abord par l'abandon des suppressions de postes dans le système éducatif.

MARIANNE BABY

Formation des enseignants : Ubu, encore et toujours

Après des rapports controversés sur la réforme de la formation des enseignants, et particulièrement sur la proposition de suppression des concours de recrutement, c'est une proposition de loi déposée par le député UMP Jacques Gasparrin qui a suscité de nombreuses oppositions. En effet, soutenue par le gouvernement qui a choisi une procédure d'urgence pour qu'elle soit votée avant la fin de la session parlementaire début mars, cette loi enterme un peu plus les IUFM en les faisant disparaître du code de l'éducation. Le député a fait un pas en arrière en déposant un amendement à sa propre proposition concernant le cahier des charges maintenant son existence. Malgré les constats sévères du député sur la réforme menée, avec cette loi, la boucle est bouclée. Les ministres n'auront même pas à se soumettre au récent arrêt du conseil d'État qui leur imposait d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales sur l'abrogation de certains textes. Décidément, la précipitation et le manque de dialogue seront, jusqu'au bout, les marques de cette réforme. En attendant... ce sont les futurs enseignants qui ne sont pas formés et leurs élèves qui pâtissent avec eux, au quotidien, de ces décisions ubuesques.

Un modèle de formation en danger

Le bilan de la réforme de la voie professionnelle est globalement négatif avec une détérioration des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des personnels.

L'égal traitement des élèves sur l'ensemble du territoire a été remis en cause par une globalisation des horaires d'enseignement sur les 3 années de formation Bac Pro – ce qui prépare l'annualisation du temps de service des PLP – et par la suppression des seuils de dédoublement que ne compense absolument pas l'attribution d'un volume complémentaire d'heures profs dont la répartition (pour des activités en groupe à effectif réduit ou de projet) est laissée au seul choix des chefs d'établissement.

On est bien loin de l'égalité des voies qu'avait affichée le ministère pour justifier cette réforme. En supprimant le cycle d'études en 4 ans (BEP puis bac pro), le gouvernement a en effet créé un leurre pour les élèves les plus fragiles, contraints de préparer un diplôme en 3 ans avec des horaires disciplinaires insuffisants et un « accompagnement personnalisé » qui n'a de personnalisé que le nom.

3 500 postes seront supprimés dans l'enseignement professionnel public pour la rentrée 2012 alors qu'il faudrait au contraire augmenter la capacité d'accueil des LP pour que tous les élèves puissent y trouver une place.

Pour la première fois, le choix des ouvertures et de fermetures des formations professionnelles sous statut scolaire s'inscrit sur plusieurs années dans la logique de la signature des CPRDFP¹, sous la double contrainte des suppressions massives de postes et de la relance de l'apprentissage voulue par le président Sarkozy. Les COM²

qui actent le développement quantitatif de l'apprentissage, notamment aux niveaux V et IV ont d'ailleurs été signés dans toutes les régions.

Pour atteindre l'objectif de 800 000 jeunes en alternance d'ici à 2015, soit 200 000 de plus d'aujourd'hui, le gouvernement n'a pas cessé de favoriser l'apprentissage. Avec la loi Cherpion³, il s'est doté d'outils de dérégulation permettant de faciliter la signature de contrat d'apprentissage - possibilité d'être apprentis intérimaires, saisonniers et même sans entreprise. Il a abaissé l'âge requis pour entrer en apprentissage (de 15 ans révolus à « au moins 15 ans au cours de l'année civile » si l'élève a fini son parcours au collège), ce qui constitue une nouvelle entorse au principe de scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

Aujourd'hui, le président-candidat Sarkozy poursuit son entreprise de démolition de l'enseignement professionnel public en multipliant les déclarations pour rendre obligatoire l'apprentissage en dernière année de préparation au bac pro ou au CAP. La FSU et le SNUEP dénoncent ce démantèlement annoncé. Ils revendiquent une toute autre ambition pour l'enseignement professionnel public.

MONIQUE DAUNE

1. CPRDFP : contrats plans régionaux pour la formation professionnelle.
2. COM : contrat d'objectifs et de moyens.
3. Loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.

Enseignement pénitentiaire

Une nouvelle convention liant l'Éducation Nationale à l'Administration Pénitentiaire a été signée le 8 décembre 2011, assortie d'une circulaire d'orientation.

Ces textes renforcent l'identification des moyens attribués aux ULE (Unités Locales d'Enseignement) et n'ont pas de conséquences directes en termes statutaires pour les personnels (obligations de service, indemnités...).

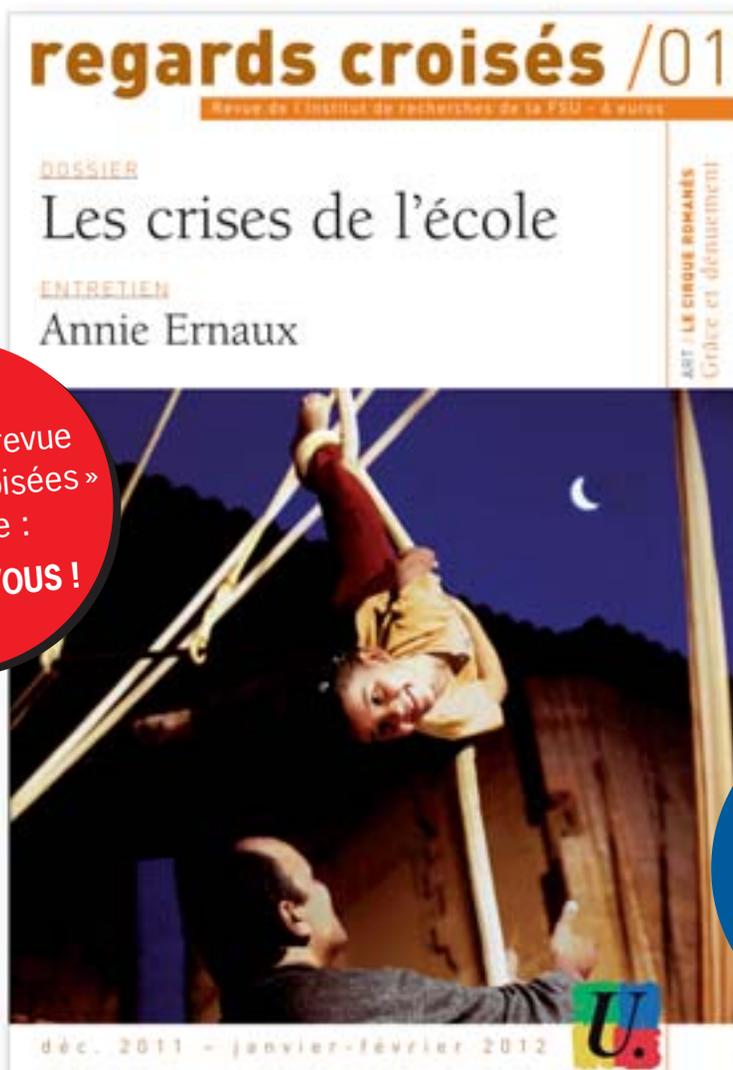
Cependant, l'absence de toute concertation en amont a inquiété, à juste titre, les personnels concernés dans un contexte où la charge de travail et les responsabilités qui pèsent sur ces derniers est de plus en plus grande. Le SNUipp-FSU a pu obtenir que des discussions s'amorcent sur ce sujet et suivra de près, avec les personnels, l'évolution de ce dossier.



© TRÉVIER/SINAIA

Le 22 mars pour l'éducation à l'économie sociale et solidaire !

L'ESPER organise le 22 mars sa première journée nationale qui sera centrée sur la thématique d'une meilleure prise en compte de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'éducation et les formations. Cela s'inscrit dans un travail déjà initié depuis plusieurs mois par L'ESPER. L'éducation des citoyens à l'ESS est indispensable pour promouvoir ce modèle, faire partager ses valeurs, un enjeu crucial pour l'avenir et la pérennité de l'ESS : mobiliser, former les futurs salariés en prévision des recrutements à venir. Il est de la responsabilité des acteurs de l'ESS de ne pas laisser le MEDEF présenter une vision unique de l'entreprise dans l'École. La journée se clôturera par la publication d'un manifeste pour l'éducation à l'économie sociale et solidaire. Jeudi 22 mars, de 9 heures à 17h 30. Amphithéâtre de la MGEN, Paris 15°.



La nouvelle revue
« Regards croisés »
est parue :
ABONNEZ-VOUS !

La lettre
électronique
est envoyée
mensuellement :
INSCRIVEZ-VOUS !



BULLETIN D'ABONNEMENT

Regards Croisés

NOM et Prénom :

Adresse complète :

Je m'abonne à la revue trimestrielle « *Regards Croisés* »

Pour 1 an (4 numéros) : **26 €**

Pour 2 ans (8 numéros) : **50 €**

Ce bulletin accompagné d'un chèque est à envoyer à :

L'Institut de Recherches de la FSU – 104, Rue Romain-Rolland – 93260 Les Lilas – Tél. : 0141632760

Courriel : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut@institut.fsu.fr

Une société pour tous, vraiment ?



© CADIEU/NAJA

Liberté, égalité, fraternité...cette devise gravée, aux frontons des mairies a subi bien des outrages, ceux des intempéries, les plus faciles à réparer et ceux, bien plus dangereux et pervers, du refus des autres, de la méfiance généralisée ou du délitement organisé des solidarités. Nous ne pouvons nous y résigner.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Racisme, exclusion, répression, censure... nous ne pouvons oublier à l'entrée de ce dossier comme le ventre de la bête peut être encore fécond en Hongrie ou dans la « douce France ». Faisons pourtant le pari d'un véritable « vivre ensemble » d'une société humaine où différence ne rime pas avec exclusion, où le goût de l'autre l'emporte définitivement sur la haine des autres. Ce n'est pas facile, cela ne l'a jamais été. Cela demande une volonté collective de s'appuyer sur le meilleur de ce que peut produire l'humanité, sur des savoirs acquis et en construction mais aussi des outils, des règles qui permettent de faire société. Les obstacles sont colossaux, les forces réactionnaires à l'œuvre au niveau national comme mondial toujours puissantes... et pourtant, comment ne pas sentir les aspirations à un autre

monde, comment ne pas voir les capacités multiformes d'engagement citoyen, le développement de réseaux sociaux ?

Certes, la situation est difficile. Des années de politiques néolibérales, de droite dure, ont mis en concurrence territoires et individus, ont prôné une civilisation du tout marchand et du plus fort, ont relégué dans la misère et le désespoir social des centaines de milliers de citoyens. Les lois liberticides se sont multipliées, les inégalités dangereusement aggravées et les solidarités fraternelles sont régulièrement battues en brèche, atrophiées l'égalité des droits et la liberté de conscience des individus. Les débats factices sur l'identité « nationale », le chômage de masse, une politique de la ville indigente et ségrégative et, surtout, l'abandon d'une ambition républicaine et sociale ont ouvert la voie à une montée des idéologies d'extrême-droite mais aussi à des replis identitaires, religieux ou autres. En témoigne la recherche menée par l'équipe de Kepel.

L'idée même de laïcité, fondatrice de nos institutions et de nos rapports sociaux, a été détournée comme culturelle et identitaire (falsifiée, dit Jean Baubérot) par une Marine Le Pen comme un paravent à son islamophobie, avec les surenchères qu'on connaît au sein même du gouvernement.

La société est en travail. La médecine ne se réduit pas à la marchandisation de la santé. Le besoin de savoir ne se résume pas à l'échec scolaire. La prise en compte du handicap, les nouvelles organisations de la famille dessinent le contour d'un monde mouvant et dynamique. Une société pour tous, vraiment, on peut croire que c'est possible, un nouveau contrat social. D'autres avant nous en ont posé des jalons, des outils: services publics, laïcité, droit du travail et droit au travail... Ils restent à travailler, améliorer, du côté des femmes et des enfants notamment, car c'est bien de l'avenir commun qu'il s'agit...

Vivre ensemble : une question de po



Face à la crise, la politique la plus dangereuse est de dresser les jeunes contre le vieux, les natifs contre les immigrés, les salariés du privé contre les fonctionnaires.

Une politique qui ne répond pas, bien au contraire, aux besoins et aux attentes sociales de la population, conjuguée à une crise économique sans précédent, permet de réactiver des thèses réactionnaires et xénophobes basées sur le rejet de l'autre.

La politique libérale de Nicolas Sarkozy a surfé en permanence sur la xénophobie, en la renforçant. Création d'un ministère de l'immigration et de l'identité nationale, regroupement familial désigné comme une « immigration subie », annonces de quotas d'expulsion des travailleurs sans papiers, amalgames incessants entre « immigré » et « délinquant », faux débat sur les minarets ou les prières de rue qui stigmatisent une religion en particulier..., tout a été fait pour présenter l'étranger pauvre comme une menace, afin, surtout, de détourner l'attention

du citoyen des effets délétères des politiques économiques et sociales menées. Le débat sur l'identité nationale visait notamment à forger une identité fantasmée en lien avec les « racines chrétiennes » de notre « civilisation ».

Sa politique a également favorisé « l'entre soi ». La suppression de la carte scolaire, prônée pour soi-disant favoriser la mixité sociale, n'a pas été menée à son terme mais son assouplissement a déjà eu des effets dévastateurs - pourtant prévisibles - en renforçant la polarisation sociale des

Cachez ce foulard...

litiques

établissements scolaires. Relégués le plus souvent dans des périphéries urbaines défavorisées, les élèves de milieux populaires se retrouvent ainsi, plus qu'avant, dans des établissements plus difficiles qui se ghettoïsent et dont seuls les plus « prometteurs » sont envoyés vers des établissements plus prestigieux ou des internats d'excellence pour élargir, en la diversifiant sur le plan social, l'élite du pays.

Pour mieux faire oublier son bilan calamiteux, le président-candidat a choisi de mettre la question des « valeurs » au cœur de sa campagne pour un nouveau quinquennat. Mais où est donc la valeur du « travail » quand 4 millions de personnes en sont privées par les politiques menées? En mettant en avant le thème de « l'assistanat » et de la « fraude sociale » - quand il faudrait au contraire s'attaquer à la « fraude fiscale » et en annonçant un éventuel référendum sur les droits des chômeurs, le président sortant cherche à séduire une partie de l'électorat d'extrême droite et à stigmatiser, en laissant penser que les responsables du chômage seraient les chômeurs eux-mêmes... Le premier ministre a tenté de rattraper le coup en donnant une version différente de celle du président, mais l'objectif est bien d'opposer entre eux les individus les plus fragilisés par la crise (chômeurs contre précaires ou salariés sous-payés) tout en s'attaquant aux fondements mêmes d'une protection sociale garantie à tous. Les propos tenus par Claude Guéant sur les « civilisations qui ne se valent pas » ont déclenché une autre polémique. En annonçant l'inégalité supposée des civilisations - avec une confusion délibérée entre « régimes politiques » et « civilisations » - le ministre de l'intérieur a ainsi réactivé la théorie du « choc des civilisations » chère au candidat Sarkozy de 2007. Or, toutes ces petites phrases, toutes ces mesures, toutes ces politiques s'inscrivent dans une guerre idéologique qui vise justement à en finir avec ce qui fait une civilisation : le vivre-ensemble.



© RIVALDINAIA

Rome, basilique Saint-Jean-de-Latran, décembre 2007: le président Sarkozy règle ses comptes avec la République : « pour enseigner la morale, un curé vaut mieux qu'un instituteur... » propos provocateurs repris ensuite à Ryad puis régulièrement distillés. En mettant en avant les continuités entre morale chrétienne et morale laïque, en occultant les ruptures et en jetant un voile pudique sur les exactions et persécutions du passé, la droite réactionnaire fantasme un prétendu consensus quant aux racines chrétiennes de l'Europe et poursuit une

offensive contre la laïcité telle qu'elle s'est construite et institutionnalisée dans notre pays. Subordonner ainsi la construction de la pensée à une dimension religieuse ouvre la porte aux logiques politiques d'une guerre des civilisations, occultant les responsabilités politiques dans l'aggravation des inégalités et de la pauvreté.

Paradoxe: c'est au moment où la laïcisation de la société française se renforce de fait, marquée par un décrochage permanent entre les pratiques sociales réelles et les discours religieux que s'exacerbe l'idée qu'elle soit « menacée » et ce, essentiellement par l'Islam. D'où les multiples textes, lois visant essentiellement, sous couvert de laïcité, à stigmatiser derrière les signes religieux « ostentatoires », la religion musulmane, et plus largement les immigrés et les femmes. Car, au-delà de l'affirmation nécessaire de la laïcité des lieux et services publics qui doit s'appliquer à tous les représentants de l'État, au-delà du soutien aux femmes contraintes et maltraitées (et l'interdiction de la burka et de ce qui va avec est légitime!), il s'agit d'abord de cacher la différence, reléguer la misère sociale loin des yeux... et loin des cœurs.

La Toile, un nouveau lien

Le « village planétaire » est-il une réalité? Certes, le développement des communications et de l'Internet a aboli les distances et rendu le contact plus facile à établir.

Sites, blogs, forums, réseaux sociaux permettent une circulation de l'information et une réactivité plus grande, une nouvelle forme d'engagement citoyen capable de réunir, en quelques jours, quelques semaines, des centaines de milliers de personnes pour défendre une cause ou contrer un projet. Plus généralement, ils permettent de maintenir le contact, de retrouver des connaissances...

Mais a-t-on plus d'amis pour autant? Quels liens réels se tissent sur la Toile? D'autant que comme souvent, le meilleur y côtoie le pire : usurpa-



© TRÉVIERSINAIA

tion d'identité, groupes intégristes, causes farfelues... Et la frontière reste mouvante entre désir de partager ses sentiments, ses opinions et le risque de dévoiler sa vie privée.

Handicap et citoyenneté

Une loi pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : tels sont, entre autres, les objectifs de la loi du 11 février 2005, rappelés dans son titre. Mais le chemin aura été long. Certes, des politiques publiques ont vu le jour dès les débuts du xx^e siècle, sous l'impulsion de médecins humanistes (Bourneville, Bager...). Ils ouvriront la voie à une prise en charge des « invalides » par la société, et non plus par les seules organisations caritatives. Les lois sur la sécurité sociale de l'après-guerre, et la loi de 1975 renforceront les dispositifs. Mais le caractère charitable – et donc opposé à l'apparition d'une véritable citoyenneté – n'a pas disparu pour autant : la loi de 1975 s'intitule ainsi loi « en faveur » des personnes handicapées. Les institutions qui en découlent procèdent de la même logique : CDES, COTOREP, ces commissions chargées d'orienter et d'attribuer des allocations sont vécues comme des tribunaux qui « jugent » la personne handicapée, sans que cette dernière, ou ses ayants droit, puisse avoir son mot à dire. Ce sont ces insuffisances qui amèneront, sous l'influence des associations de personnes handicapées notamment, à revoir de fond en comble la loi fondatrice de 1975 pour lui substituer, le 11 février 2005, la loi 2005-102 dite pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Enfin reconnues « citoyens », les personnes handicapées ? À voir : un appel pour l'accessibilité des campagnes électorales a été lancé récemment par l'association Aditus (www.aditus.fr). Il y a encore du chemin à faire...



© TRÉVIER/SINAIA

République, es-tu

« Banlieue de la République » est le titre d'une enquête dirigée pendant près d'un an en Seine Saint-Denis par le politologue Gilles Kepel, à la demande de l'Institut Montaigne. Avec une équipe de cinq chercheurs, ce spécialiste du Moyen-Orient et de l'islam s'est immergé dans des quartiers ultrasensibles, là où sont parties les émeutes des banlieues de 2005.



© MIRA/INAIA

« Tant qu'on ne ramènera pas le transport, le travail, les services publics, le droit public, on n'aura pas réglé le problème », dit Gilles Kepel.

Déclenchées par la mort de deux jeunes, elles s'étaient propagées rapidement. Spectaculaires, elles donnèrent aux uns le sentiment d'une perte d'une capacité d'intégration « à la française », à d'autres le sentiment que la jeunesse criait ainsi son appartenance à une société qui les rejetait.

Mais comment se réalise, ou pas, la promesse républicaine, liberté-égalité-fraternité, dans des territoires pour lesquels tous les curseurs sont

dans le rouge ? Enclavement spatial, échec scolaire, chômage des jeunes et des adultes deux fois plus élevé qu'ailleurs, relations avec les forces de l'ordre exécrables, quasi absence de mixité sociale, taux élevé d'habitants d'origine immigrée... « Clichy-Montfermeil », dans le 93, territoire emblématique parce qu'il s'y manifeste une collection de symptômes sociaux que l'on ne retrouve ailleurs que latents et erratiques, et cependant au cœur même de la France et

là ?

non à la marge. Un sentiment d'abandon domine, même si « *on n'est pas dans un ghetto et on n'est pas non plus les oubliés de la société* », comme l'illustrent les 600 millions d'euros investis à Clichy-Montfermeil dans des opérations de rénovation urbaine. Malgré la satisfaction des habitants concernés, « *ce n'est pas ça qui va changer nos vies dans nos quartiers... Tant qu'on ne ramènera pas le transport, le travail, les services publics, le droit public, on n'aura pas réglé le problème* ».

Les politiques publiques s'ignorent les unes les autres quand elles ne se tournent pas le dos. La nature ayant horreur du vide, leur inadéquation a laissé le champ à d'autres systèmes de valeurs, en l'occurrence ceux de l'islam, compte tenu de la forte proportion d'habitants originaires de pays musulmans et d'une certaine forme de prosélytisme qui a gagné une partie de cette communauté.

Malgré les savoirs dispensés par l'institution scolaire, comme ils ne permettent pas d'accéder au marché du travail, « éduquer » relève de la mission impossible, d'autant que l'orientation vers des filières professionnelles peu valorisantes est souvent précoce. Du coup, c'est le système scolaire qui est discrédité. Les valeurs d'égalité et de laïcité, la vocation d'intégration de la République, perdent de plus en plus de sens pour une bonne partie de ceux qui vivent là. Des sentiments d'appartenance religieuse, socialement valorisant s'y substituent. Les conséquences font boule-de-neige... Ainsi, la surenchère au Halal, fort marqueur identitaire, entraîne une faible fréquentation des cantines scolaires lieu de socialisation important. Il y a donc besoin d'une réaffirmation des principes républicains sur les territoires, en refondant les politiques urbaines pour mettre en cohérence les différents dispositifs. En faisant marcher d'urgence la « boîte à idées » car les banlieues disposent d'un réservoir et de capacités exceptionnels qui permettraient de créer des emplois. L'une des clés réside dans l'éducation, dès le plus jeune âge.

Solidarité quotidienne

Si elles ne peuvent pallier la montée des inégalités ou les insuffisances des services publics, les associations et l'engagement militant jouent un rôle important de maintien du lien social.



L'engagement militant et associatif est un des vecteurs important de la vie et du lien social.

Actives et présentes en France grâce au statut de 1901, les associations ont pu se diversifier et s'efforcent de jouer un rôle dynamique, notamment en direction des enfants et des jeunes. Si elles sont globalement stables, elles concernent néanmoins 40 % des Français adultes. Huit Français sur dix sont concernés par la vie associative, et ont une bonne image des associations centrées sur le bénévolat et la solidarité.

De nouvelles demandes de services s'expriment dans une période où les politiques compriment les dépenses sociales, sacrifiant les services publics. Les associations peuvent impulser des initiatives ou actions innovantes avec, cependant, le danger d'un accompagnement des désengagements de l'État.

Leur essor s'appuie sur la montée des besoins de services relationnels. C'est vrai dans le domaine de l'éducation où les associations partenaires

de l'École sont nombreuses (Ligue de l'enseignement, Francas, PEP...) et particulièrement implantées dans les zones sensibles. C'est vrai dans le domaine caritatif, d'ATD à la banque alimentaire en passant par les Restos du cœur ; dévouement des militants, mais aussi générosité des donateurs parfois eux-mêmes salariés modestes, qui contribuent à aider ceux qui en ont encore plus besoin.

D'autres encore se battent pour empêcher le départ des sans-papiers et en particulier de leurs enfants, comme c'est le cas avec RESF dans lequel de nombreux enseignants s'investissent. On peut mettre en évidence de manière générale le rôle que jouent les différents secteurs de l'économie sociale à but non lucratif dans la construction de politiques sociales ou culturelles, rôle qui doit venir en complément de services publics rénovés et implantés dans tous les territoires.

Vivre ensemble, ça se construit



© NETANCE/NAVA

Les politiques et les services publics, notamment ceux qui touchent au quotidien tels que le logement, le transport, l'éducation peuvent faire basculer le lien social s'ils viennent à disparaître ou à s'amenuiser.

Une société plus juste et plus solidaire ?

Quels sont les outils de la construction d'un « vivre-ensemble » d'une société en rupture avec l'entre-soi, le chacun pour soi, l'égoïsme, la compétition, la concurrence? Pour la FSU,

les ressorts sont multiples. Comme l'illustre l'enquête de Gilles Keppel, des politiques publiques concernant le logement, les transports, l'emploi, l'éducation sont nécessaires et doivent être harmonisées et complémentaires. Les mettre en place relève aussi d'une remise à plat de leur finan-

cement et impose une fiscalité plus juste, à même de pourvoir aux réalités sociales. On le constate également dans les banlieues, la question du respect des citoyens, le renforcement des droits, ne sont pas annexes. Le corpus législatif de lois sécuritaires contribue à fractionner le lien social. L'inégalité d'accès à la santé est également un frein au sentiment de justice nécessaire pour une société où la cohésion fait sens. Les services publics devraient être un ciment entre les citoyens. Mais, ainsi que les derniers rapports du médiateur de la République en attestent en 2009 et 2010, le premier fossé entre les citoyens et l'État est creusé par une loi d'une complexité croissante, laissant à chacun un sentiment de fragilité et d'isolement.

Jouer à nouveau la confiance vis-à-vis des citoyens plutôt que la défiance, rassembler autour d'espérances collectives au lieu de diviser sans cesse en misant sur les émotions médiatiques, redonner aux agents des services publics les moyens de bien faire leur travail... telles sont les pistes pour une société que nous voulons plus juste et plus solidaire.

Le rôle de l'École

Premier lieu de socialisation après la famille, c'est à l'École que prend corps l'ensemble des valeurs qui fondent notre conception de la vie en société. Il s'agit de former les adultes de demain, et cela s'exerce à travers la vie dans la classe, l'école, l'établissement. Former tous les enfants et les jeunes, quels que soient leur origine et leur milieu, c'est leur permettre d'apprendre ensemble, dans un cadre où chacun se sent suffisamment en sécurité d'un point de vue relationnel et intellectuel pour se lancer dans les apprentissages, pour confronter son savoir et son expérience à celle des autres, pour découvrir l'altérité et s'en enrichir.

L'école installe des repères, elle doit être un cadre contraignant et rassurant. Le climat scolaire n'est donc pas un point négligeable. Sans doute le terme de « démocratie à l'école » est-il illusoire, si l'on prend en compte les inégalités de savoirs et d'autorité entre adultes et jeunes. Néanmoins, éduquer les futurs citoyens, c'est développer une approche du fonctionnement démocratique au cours de leur éducation. La prise en compte de la parole des enfants et des jeunes et le respect de leurs droits sont au cœur de la problématique.

Si « l'école » a beaucoup progressé dans ce domaine, avec la fin des châtiments corporels ou des punitions collectives, elle a encore beaucoup à gagner en instaurant un cadre plus serein dans les relations entre adultes et jeunes, en se tournant davantage vers les pratiques qui favorisent la participation des élèves, en repensant les instances plus ou moins formelles où peut s'élaborer l'apprentissage de la vie démocratique...

L'école n'échappe pas aux problèmes qui traversent la société et elle doit former à la tolérance, au respect des différences, au refus des injustices. Mais il ne suffit pas cependant d'interdire la parole sexiste, raciste ou homophobe : il faut déconstruire les représentations à partir des préjugés exprimés, pour permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre ce qui est à l'œuvre dans les discriminations, dans une véritable démarche éducative. Des outils existent (supports vidéos, livres de littérature de jeunesse), le développement de la formation des enseignants est nécessaire, le rôle de l'équipe est déterminant car la cohérence est nécessaire et demande de s'accorder sur les références communes. Apprendre à respecter et considérer l'autre (tous les autres) comme son égal, apprendre la coopération et l'entraide, trouver sa place singulière dans un groupe, forger une opinion personnelle et apprendre à l'exprimer, agir collectivement, assumer des choix et se sentir responsable, être solidaire mais aussi autonome... Cela relève d'une vigilance permanente, dans la classe comme dans les espaces récréatifs.

Jean Baubérot : « La laïcité, une règle de fondement politique »

La laïcité « historique », celle de la loi de 1905, est-elle toujours d'actualité ?

La loi de 1905 fait partie de ces textes comme la Déclaration des droits de l'Homme en 1789 qui ont permis de dépasser un contexte historique très conflictuel. C'est en cela qu'elle est toujours d'actualité, à condition de ne pas lui faire dire n'importe quoi ! Par exemple, autant la loi de 1905 est ferme sur la neutralité de l'État pour qu'il soit arbitre entre les différentes convictions, qu'elles soient religieuses ou non, et impartial à ce niveau, autant on ne demande pas la même neutralité aux individus. La neutralité de l'État, de la puissance publique et de ce qui représente la collectivité nationale est justement au service de la liberté de conscience de chacun. C'est le contraire aujourd'hui : on demande aux individus, notamment à certains, une neutralité religieuse et on n'a pas assez d'exigences au niveau de l'État et de ses représentants.

Vous évoquez une « laïcité falsifiée » : falsifiée par qui et pourquoi ?

Il y a eu un tournant important en décembre 2010, quand Marine Le Pen après avoir suscité des réactions indignées avec le terme d'« occupation » à propos des prières dans la rue, a utilisé sciemment un « c'est contraire à la laïcité » qui a fait taire la contestation. Elle a bien perçu qu'une laïcité culturelle et identitaire lui permettait de s'autoproclamer championne de la laïcité et de ré-officialiser d'une certaine façon le catholicisme... ce qu'a fait aussi Nicolas Sarkozy. Le catholicisme du croyant est au bénéfice de la liberté de conscience, il ne s'agit pas de le nier. Mais l'insistance de la droite et de l'extrême droite sur les racines chrétiennes de la France est une double tromperie parce qu'on fait comme si cette France chrétienne n'avait pas connu de conflits politico-religieux (l'expulsion des Juifs au Moyen-Age, la Saint-Barthélémy, la révocation de l'Édit de Nantes...) et on rend incompréhensible la raison pour laquelle il a fallu justement laïciser la France.

Dans une France diverse, la laïcité est-elle un outil ?

Faudrait-il constitutionnaliser ou pas la loi de 1905 ?

La laïcité, c'est une règle de fondement politique de ce qui permet de « faire société », dans un pays comme la France, qui déjà en 1905 était pluriel sur le plan des convictions (il y avait des juifs, des protestants, des libre-penseurs). Au lieu d'affirmer que la loi s'applique à tous, on demande particulièrement aux musulmans de s'intégrer à une France d'un passé idéalisé. On assiste à une fabrication de stéréotypes sur les musulmans assez

possible tout le monde de la même manière.

Des propositions pour une laïcité pour tous ?

Ce sont l'État et la puissance publique qui sont concernés, et pas les individus, et il faut séparer la loi civile des morales religieuses, tout en les respectant (on n'oblige personne à avoir recours à l'euthanasie ou au mariage homosexuel... qui sont des libertés civiles).

La laïcité, c'est le refus des discriminations. Il faut donc l'enlever du cahier des charges du Haut Conseil à l'Intégration et refonder la HALDE, au contraire de ce qu'a fait Nicolas Sarkozy, qui l'a normalisée et puis qui l'a supprimée.

« Il faut retrouver le sens d'un progrès social, humain et donc avoir une notion plus universaliste de la culture »



© BERTRAND GUAY/AFP

analogues d'ailleurs à ceux fabriqués sur les juifs à la fin du XIX^e siècle.

Je suis pour constitutionnaliser la loi de 1905... à condition qu'on dise : on ouvre un dialogue avec les Alsaciens-Mosellans pour des changements. On ne peut pas constitutionnaliser le Concordat, l'école confessionnelle. La laïcité de demain doit être ferme sur les principes, mais s'inscrire dans des processus évolutifs, en essayant de traiter le plus

Jean Baubérot est professeur émérite à l'École Pratique des Hautes Études, où il a occupé jusqu'en 2007 la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité ». Auteur en 2008 de « La laïcité expliquée à Monsieur Sarkozy et à ceux qui écrivent ses discours », il vient de publier « la laïcité falsifiée » aux éditions La Découverte.

Il faut retrouver le sens d'un progrès social, humain et donc avoir une notion plus universaliste de la culture, à l'inverse des idées nationalistes et xénophobes. Mais heureusement, il y a en France le tissu associatif, le tissu syndical... qui font ce qu'ils peuvent pour contribuer à une intelligence de la situation.

Le recyclage des déchets

En France, chaque habitant produit en moyenne 391 kg de déchets par an. Depuis quelques années, le tri sélectif s'est imposé dans les communes, pour favoriser le recyclage et la valorisation des déchets ménagers. Les collectivités locales sont responsables de leur collecte et de leur élimination depuis 1975. Mais qui doit payer la facture, de plus en plus lourde ?

Nous possédons quinze fois plus d'objets que nos parents. Et ces objets sont plus complexes, mais aussi souvent plus fragiles. Et quand ils ne le



© CADIEUNAMA

Le tri sélectif a fait son entrée dans le métro.

ont pas, les évolutions technologiques associées à un marketing efficace nous les présentent très vite comme obsolètes et démodés. Ils atterrissent donc en plus grand nombre dans nos poubelles, aux côtés

des déchets alimentaires et de leurs emballages. Chaque mois, le volume de déchet des seuls Parisiens pourrait remplir la Tour Montparnasse ! Le tri opéré par le particulier permet de séparer, selon le système en vigueur dans la commune, les emballages des ordures ménagères (système « bi-flux »), ou encore de collecter le papier à part (système « tri-flux »). S'y ajoutent des collectes sélectives volontaires, pour le verre (la première à avoir été mise en œuvre dans notre pays), les piles, diverses catégories de produits manufacturés (équipements électriques, bientôt le mobilier...).

Un coût de plus en plus lourd

Mais que deviennent-ils ? Environ un tiers de nos déchets sont incinérés, un autre tiers est « valorisé », soit par le recyclage, soit par le compostage, le troisième tiers étant « stocké » en décharges. Ces dernières n'ont cependant rien à voir avec les tas d'im-

mondices plus ou moins légaux d'autrefois : étanches et contrôlées, elles permettent maintenant de dégrader certains produits et même de récupérer de l'énergie.

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs : réduire la production d'ordures ménagères de 7 % pendant les cinq prochaines années ; augmenter le taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés pour le porter à 35 % en 2012 et 45 % en 2015.

Le coût de ces opérations est de plus en plus lourd. Si ce sont bien les collectivités locales qui organisent la collecte et l'élimination, elles reçoivent leurs financements par plusieurs voies. En effet, la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) impose que ces derniers financent les dommages environnementaux causés par leurs produits. Pour cela, ils versent une contribution à un éco-organisme (le plus connu étant certainement Eco-emballages) qui reverse le montant aux communes pour couvrir les frais d'élimination du déchet. Environ 60 % du coût est ainsi couvert pour les emballages, le Grenelle ayant fixé un objectif à 80 % à l'horizon 2012.

Quelles solutions ?

Le coût restant est essentiellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et, plus rarement et surtout en milieu rural, par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Cette charge représentait au total 5,8 milliards d'euros en 2006, en hausse constante depuis plus de vingt ans. Les communes ont dû notamment supporter la rénovation et la mise en œuvre des installations d'incinération et de stockage, afin de répondre aux contraintes environnementales, et la mise en place des déchetteries. Mais c'est bien le particulier qui, au

Destination des 37,8 millions de tonnes de déchets collectés par le service public



ménagers

La centrale thermique qui alimente l'agglomération de Colmar en chauffage fonctionne en majorité grâce à l'incinération des ordures ménagères. C'est un des plus importants usages de recyclage pour l'instant en France.



© CROS/NAJA

final, paye la facture : que ce soit par la taxe à laquelle il est soumis, ou par le surcoût à l'achat d'un produit incluant l'éco-contribution.

L'une des pistes avancées consiste à produire moins de déchets, notamment en diminuant le poids des emballages, en simplifiant ces derniers pour éviter les matériaux composites qui complexifient le recyclage. De fait, la quantité produite quotidiennement par les ménages a diminué récemment, mais – crise oblige – notre consommation également. Et la part des déchets « occasionnels » (dépôts en déchetteries, déchets verts, encombrants), a augmenté, annulant ainsi les efforts produits. Faut-il alors développer, comme le recommande le Grenelle de l'environnement, une tarification incitative en appliquant le principe du « pollueur-payeur » ? Cette solution est également critiquée par plusieurs acteurs du secteur, car difficile à mettre en œuvre techniquement et génératrice d'inégalités sociales : les ménages les plus pauvres, résidant dans les habitats collectifs ayant plus de difficultés à trier. C'est donc sans doute sur un ensemble de facteurs qu'il nous faut agir : éco-conception des produits, éco-consommation, tri, recyclage, valorisation énergétique... Vaste programme.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Bertrand Bohain « responsabiliser le couple producteur/consommateur »

Quels sont les enjeux autour de la gestion des déchets ménagers ?

Depuis 1975, ce sont les collectivités locales qui ont la responsabilité des déchets ménagers, les entreprises ayant la responsabilité de leurs propres déchets. Avec la création de nouvelles filières de recyclage, on a assisté à un élan environnemental autour de cette question, un engouement pour le tri. Enfin, les déchets ménagers sont de plus en plus complexes, notamment depuis l'arrivée des plastiques.

Quelles sont les sommes en jeu ?

Le coût de la collecte et du traitement des déchets est en constante augmentation : cela représente près de 6 milliards d'euros aujourd'hui, contre 4,5 en 2004. Cela est dû pour l'essentiel à la mise aux normes des ins-

tallations d'élimination (incinérateurs et stockage), qui doivent maintenant respecter des normes environnementales très strictes.

Les collectivités se financent par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance (REOM), et, pour une moindre part, avec leur budget général. Elles récupèrent aussi des recettes grâce à la revente des matières, et les subventions versées par les éco-organismes. Mais ces sommes sont loin de compenser le coût total !

Pour améliorer le tri et le recyclage, le « Grenelle » propose de développer la tarification incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères. Est-ce une bonne solution ?

La tarification incitative, là où elle a été développée, incite les ménages à sortir



DR

Bertrand Bohain, Délégué Général du Cercle National du Recyclage*.

du circuit de collecte pour échapper aux taxes, et à jeter n'importe où... Et elle génère des surcoûts importants, sans effet immédiat pour l'environnement. Nous sommes pour une incitation en amont, qui implique une responsabilisation du couple « producteur/consommateur », à condition que ce dernier puisse disposer d'une information complète. Car une fois que l'on a acheté, il est trop tard.

*Le CNR regroupe des collectivités locales pour les représenter auprès des institutions nationales et apporter des solutions techniques pour améliorer la gestion des déchets.

Le néon objet d'art

Les tubes lumineux, appelés néons, ont été inventés en 1910 pour la publicité, les enseignes des magasins et l'éclairage industriel. Plus tard, de nombreux artistes du monde entier s'en sont emparés dans leurs créations. Pourtant c'est la première fois dans l'histoire qu'est organisée une ex-



© RIVALDINAJA

position d'art intitulée Néon. Et c'est à la Maison rouge, la fondation d'Antoine de Galbert, qu'on doit cette heureuse initiative.

Si l'artiste François Morellet se distingue dans son travail c'est qu'il utilise depuis toujours et exclusivement des tubes néons pour créer des figures géométriques lumineuses aux compositions très variées. Sa notoriété est grande, il a répondu à de nombreuses commandes publiques et est fréquemment exposé. Pourtant le néon n'a pas trouvé sa place parmi la peinture, la sculpture et autres expressions plastiques. C'est tout l'intérêt de l'exposition Néon qui nous fait découvrir, à travers 108 œuvres conçues par 83 artistes séduits depuis les années soixante.

Formant lettres et chiffres, avec sa lumière fixe ou clignotante, colorée ou blanche, fixé au mur ou au sol, le néon déploie un univers insoupçonné, ludique et surprenant. Toute la complexité de telles œuvres réside dans le fait qu'artistes et galeristes doivent s'adjoindre les services de techniciens avertis et adroits. La manipulation et la fixation des tubes sont délicates et l'alimentation électrique des œuvres doit être adaptée. Le risque a été pris par la Maison rouge et c'est tant mieux!

La Maison rouge Paris 12^e, jusqu'au 20 mai. www.lamaisonrouge.org

La Tunisie un an après



DR

Le premier anniversaire de la « révolution » tunisienne est célébré à l'Institut du Monde arabe jusqu'au 1^{er} avril. L'exposition Dégagements, qui réunit une vingtaine de créateurs la plupart tunisiens et ayant vécu les événements de près, se fait l'écho des différentes directions explorées par l'artiste situées entre l'acte révolutionnaire ou citoyen et celui dans lequel la création artistique trouve son espace, interprétation du monde ou questionnement, représentation ou fantasmagorie... Avec ses propres codes et perceptions.

L'art contemporain fait campagne

Le centre d'art contemporain de Rurart,



DR

implanté depuis 1995 au sein d'un lycée agricole de Poitou-Charentes, n'a pas le caractère sacralisant et élitiste coutumier de ce genre de lieux. Fréquenté par des populations généralement éloignées de l'art, le centre met au cœur de ses activités un important travail pédagogique qui accompagne ses trois expositions annuelles. Le prochain invité est Cédric

Tanguy, dont le travail mêle et détourne l'histoire de l'art, l'imagerie populaire et les clichés publicitaires. Pour Rurart, l'artiste invente un dialogue entre l'histoire ou les légendes locales et les banlieues ou encore les religions. Jusqu'au 22 avril.

Les dessins d'Aragon

Le public découvrirait à Aix-en-Provence un talent méconnu de Louis Aragon. Le poète nous a quittés il y a 40 ans et revient à nous avec une exposition de 41 dessins présentée au public pour la première



DR

fois, à l'Atelier de Cézanne. Traits, couleurs livrent un récit intime conçu dans les

dernières années de sa vie : le visage d'êtres chers, pour certains disparus, à travers des portraits spontanés, parfois des visions hallucinées. Du 13 mars au 13 mai 2012.

www.atelier-cezanne.com

Destins de Harkis

Pour le 50^e anniversaire de la signature des accords d'Evian, le Memorial de Caen présente des photographies de Stephan Gladieu témoignant du drame des Harkis et de leur vie en France. L'exposition Destins de Harkis s'attache en particulier aux femmes et filles qui ont suivi le parcours d'un homme dans la guerre et l'exil. Des témoignages recueillis par la journaliste Dalila Kerchouche accompagnent cette exposition. Du 15 mars au 11 novembre.

www.memorial-caen.fr

Théâtre fragile

Les représentants de 15 scènes nationales et centres dramatiques nationaux d'Ile-de-France, notamment le Théâtre Nanterre-Amandiers, la Maison de la Culture de Bobigny et le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, ont lancé un appel le 6 mars « aux pouvoirs publics et à nos futurs représentants » pour dénoncer une baisse de leurs subventions publiques de plus de 6 M€ en 7 ans. Fragilisés aussi par la réduction des budgets culturels de nombreuses collectivités locales « (selon eux, 30 % des départements ont baissé leurs subventions à la culture en 2011). Estimant que « la culture est un bien commun », ils demandent à quelques mois des élections « aux pouvoirs publics et à nos futurs représentants de s'engager pour le développement du service public de la culture ».

Les représentants de ces théâtres d'Ile-de-France déplorent, en outre, le gel budgétaire de 6% sur le budget de la culture en 2012, les redéploiements budgétaires d'une région à l'autre dans le cadre de mandats de révision et demandent le retrait du collectif budgétaire qui prévoit des amputations importantes, notamment sur l'action culturelle.



© RIVALDINAJA

Les grands travaux de la République évalués

Les décalages entre projet et réalisation des grands chantiers de l'État, évalués par la Cour des comptes (en 2007 puis en 2012), rendent exemplaires... les dysfonctionnements.



© TRÉVIERS/NAJA

Le chantier du musée du Quai Branly n'a pas échappé aux défaillances de gestion.

Les grands chantiers, portés par la présidence de la République entre 1977 et 1995, ont suscité des controverses esthétiques, techniques, financières... Du Centre Pompidou à la BNF, ils ont fait naître une suspicion collective quant à la capacité du gouvernement de les mener à bien.

Un rapport de la Cour des comptes confortait en 2007 ce sentiment. Têtu, l'organisme de la rue Chandon a décidé de voir si ces recommandations étaient prises en compte. Son « enquête de suivi » publiée le mois dernier, montre que l'État a bien du mal à se corriger. Le ministère de la culture est particulièrement montré du doigt dans sa capacité à conduire les chantiers. Financièrement d'abord, l'irresponsabilité est flagrante. Sur 30 chantiers achevés fin 2006, le dépassement du budget initial est de l'ordre de 25 %. Au musée du quai Branly et la Cité de l'architecture et du patrimoine, les responsables ont tout simplement omis de prévoir le budget d'exploitation. Le ministère a dû y suppléer par des subventions de fonctionnement.

En second lieu, le suivi du chantier

étant réparti entre plusieurs opérateurs maître d'ouvrage (car l'État commanditaire délègue à différents organismes), le maître d'œuvre (celui qui conduit le chantier) s'y retrouve difficilement. Le musée du Louvre, mais il n'est pas le seul, a de ce fait décidé de piloter lui-même ses derniers projets en se passant de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage spécialement créé pour les travaux culturels. Un troisième point aborde la qualité des projets et des acteurs qui y concourent, mettant en cause la compétence professionnelle et l'identification du maître d'ouvrage qui change au gré de l'avancement du projet, depuis les ministres, leurs cabinets, les missions de préfiguration, les administrations centrales, les futurs utilisateurs des équipements et, en bout de chaîne, les opérateurs chargés des travaux.

Les budgets dépassés

Le Quai Branly n'échappe pas à ces défaillances. Sa gestion a été confiée au futur établissement public utilisateur, la maîtrise d'ouvrage et la muséographie à la société d'architecture Jean Nouvel. Après une évaluation sommaire, basée sur un programme initial incomplet, une enveloppe prévisionnelle de 167,7 M€ a été allouée et l'inauguration programmée début 2004. Le programme du musée a fait l'objet d'une révision du budget prévisionnel en 2001,

le portant à 216 M€, puis en 2004 à 269 M€. Dans les faits, la Cour des comptes a reconstitué le coût complet du chantier, soit 290 M€, et l'ouverture au public a eu lieu le 20 juin 2006, avec deux ans et demi de retard.

Constat aussi négatif pour le chantier de la Philharmonie de la Villette : après plus de vingt ans pour en décider la réalisation, le projet adopté en 2006 a subi nombre de modifications et son budget est passé de 204 à 336 M€. Pourtant, comme le recommandait le rapport de la Cour, l'organisation administrative a été simplifiée : le service national des travaux (SNT) et l'EMOC ont fusionné pour créer l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), qui assure seul désormais le pilotage des travaux.

Imprécisions, hésitations et retards président également à la reconstruction du Grand Palais, des musées d'Orsay et Picasso, de la salle Fayard, du carré Richelieu de la BN, du département des arts de l'Islam au Louvre, du Mucem à Marseille et de la Maison de l'histoire de France. Le Mucem, par exemple, lancé en 2001, n'a trouvé son « objet muséal » (les cultures de Méditerranée) qu'en 2008...

Ces incohérences se reflètent dans le budget 2012 de la nouvelle loi de finances. Il dépasse le plafond assigné par la loi de programmation afin d'assurer les dépenses de personnel et les investissements nécessaires à la Maison de l'histoire de France et à Philharmonie.

VÉRONIQUE GIRAUD

Une culture centralisée

Une autre grande critique du rapport de la Cour des Comptes concernait la concentration des projets culturels en Ile-de-France. Cette situation, loin de s'améliorer, s'est aggravée depuis 2007. Seuls cinq des trente-cinq nouveaux projets sont situés en dehors de la région parisienne, dont le Mucem de Marseille.



Fonctions françaises au

Le débat sur la féminisation des titres et des fonctions semblait avoir sombré dans l'oubli des circulaires ministérielles peu appliquées. Où l'on voit que, près de trente ans après, la question rebondit.

Sous le titre prometteur « Mon premier article réac », la coqueluche du (certes petit) monde de Saint-Germain-des-Prés, l'écrivain Frédéric Beigbeder, relançait il y a quelques années la polémique sur la féminisation des noms de métier. « *Toutes ces années de modernité forcenée pour finir en vieux ronchon! Tant pis : je ne supporte*



© TRIVIERS/ANAA

L'emploi de la civilité « Madame » devra donc être privilégié comme l'équivalent de « Monsieur » pour les hommes, qui ne préjuge pas du statut marital de ces derniers, indique une circulaire de François Fillon du 21 février dernier, supprimant de ce fait l'appellation « mademoiselle ».

pas les « écrivaines », c'est physique. J'attrape une éruption cutanée dès que je lis ce terme immonde qui envahit tranquillement toute la presse littéraire ».

Comme toute question liée à l'évolution d'une langue vivante, la féminisation du français part de l'usage qui

a été antérieurement fait. Et il est indéniable, en ce cas, que l'usage a été le plus souvent sexiste. L'exemple fameux en est « madame la colonelle » qui ne désigne pas le grade d'une femme dans l'armée comme la logique de la langue le voudrait, mais l'épouse du colonel dans une société où il n'était même pas envisageable que le colonel soit une femme.

La complexité tient également au fait que des acceptions de mots sont parfois différentes au masculin et au féminin. Ainsi les femmes qui occupent la fonction de croupier dans les casinos ont voté une motion pour qu'on continue à leur donner le vocable au masculin en raison de la signification du féminin « croupière ». S'ajoute encore à cela, le fait que le français est parlé dans de nombreux pays et que, là encore, les usages varient. Les Québécois ont ainsi largement féminisé les fonctions en se calquant tout simplement sur le suffixe « eure » de l'ancien français (professeur, professeur) venu du suffixe latin « or ».

Commission Groult et réaction de l'académie

Devant l'étendue du problème, le gouvernement créa en 1984 une commission de terminologie chargée « d'étudier la féminisation des titres et des fonctions, et d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes ». Le souci

d'Yvette Roudy, alors ministre des droits des femmes, n'était pas seulement de rendre justice aux femmes en rétablissant une égalité terminologique. Il s'agissait également de prendre acte de leur entrée dans un grand nombre de métiers réservés jusqu'alors aux hommes, « d'apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes » comme le stipule le décret de création.

Présidée par Benoite Groult, la commission examina des milliers de cas et déboucha sur des propositions générales que confirma une circulaire du Premier ministre Laurent Fabius signée le 11 mars 1986 (voir ci-dessous).

Une circulaire n'ayant pas obligation réglementaire ne pouvait suffire à changer l'usage de la langue qui, malgré le poids des médias en la matière, reste sans doute la chose la mieux partagée. C'est donc si les Français, et en tout premier lieu les Françaises en sont convaincus que l'usage sera modifié. Mais il faut du temps pour que se diffuse des changements de langage. De plus, des oppositions peuvent se manifester. Il y en eut une de taille : celle de l'Académie française, gardienne de la langue depuis 1635. L'institution du quai Malaquais confia à deux de ses membres éminents, humanistes reconnus, l'examen de cette question. Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss marquèrent leur opposition sur la forme et sur le fond. Sur le fond, parce que « en français, la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle ». Ainsi la table n'est pas plus féminine que le train n'est masculin, à la différence d'autres langues où le genre ne sert qu'à sexuer. De plus « le choix systématique et irréfléchi de formes féminisées établit au contraire, à l'intérieur même de la langue, une ségrégation qui va à l'encontre du but recherché ». Ce que Michèle Aliot-Marie traduit en refusant la féminisation parce qu'elle n'était pas femme-ministre, mais mi-

La circulaire de 1986

Les recommandations de la commission Groult, reprise par la circulaire du Premier ministre Laurent Fabius sont les suivantes.

Deux cas pour féminiser les noms en -teuse si le -t appartient au verbe de base (menteuse), et en -trice dans les autres cas (rectrice). Pour les noms se terminant par une voyelle autre que le e muet ou par une consonne, la féminisation se fait par ajout d'un e (chargée de mission,

agente). Le féminin reste identique au masculin pour éviter l'équivocité dans certains cas (une médecin) ou lorsque le masculin est terminé par un -e muet (une architecte, une comptable) ou encore pour les masculins en -eur qui n'ont pas de verbe de base reconnaissable (une auteur, une professeur). Enfin le suffixe féminin -esse, trop désuet, a été proscrit au profit d'une féminisation de l'article: la maire, la notaire, la maîtresse, la chef.

féminin

L'arrivée des femmes dans des métiers réservés jusqu'alors aux hommes nécessite « d'étudier la féminisation des titres et des fonctions » afin « d'apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes », stipulait le décret de création de la commission Groult.

© TRÉVIERS/NAJA

nistre au même titre que les autres. Sur la forme, l'académie souligne la lourdeur de la démarche lorsque l'on dit « les électrices et les électeurs », « toutes celles et tous ceux », les « adhérent(e) s » ou « les animateurs/trices » et juge que de « telles surcharges » n'apportent « aucune information supplémentaire ».

Une génération après

La circulaire est ainsi restée peu suivie d'effets, sauf volonté militante de rappeler que le poids historique de la langue n'est – c'est le cas de le dire – certainement pas neutre. C'est là que l'article de Beigbeder entre dans une nouvelle problématique dont il ne soupçonnait pas l'importance. Pourquoi, près de trente ans après, relancer le débat? Si ce n'est que justement, il se greffe sur un autre débat, impulsé par une génération de jeunes femmes qui vit déjà positivement les résultats des combats de leurs aïeules. Sûres de leur droit à l'égalité sociale, économique, politique... avec les hommes, elles posent maintenant la question de l'identité des sexes et des différences qui en découlent. L'argument selon lequel féminiser le titre serait dégrader la fonction leur paraît absurde. Dès lors, madame le ministre a aujourd'hui tort et monsieur Beigbeder est loin d'en avoir fini avec ses boutons!

JACQUES MUCCHIELLI

3 questions à

Henriette Zoughebi : « Que les hommes et les femmes soient belles ! »



Présidente de l'association L'égalité c'est pas sorcier ! et vice-présidente à la Région Ile-de-France en charge des lycées et des politiques éducatives.

Vous voulez utiliser la « règle de proximité ». De quoi s'agit-il?

C'est très simple. Avant le ^{xvii} siècle, en français on pouvait accorder l'adjectif au nom le plus proche, ce qui permettait de dire soit les hommes et les femmes sont belles, soit les femmes et les hommes sont beaux. Cela laissait la liberté à celle ou celui qui parlait d'utiliser le masculin comme le féminin et ainsi de permettre de donner une visibilité au féminin. Reprendre aujourd'hui ce qui se pratiquait il y a longtemps n'est pas un retour en arrière. C'est une manière de tenir compte de tout ce qui se passe dans le monde actuel tout en prolongeant un usage ancien qui allait dans le sens de l'égalité entre féminin et masculin. Usage qui donne plus de liberté et plus de jeu à la langue.

C'est aller plus loin encore que la circulaire de 1986 déjà rejetée par l'académie française...

Oui. Mais le monde continue de bouger. En sautant par-dessus l'interruption du ^{xvii} siècle voulue par un pouvoir autoritaire, absolu, qui refusait que le peuple participe aussi à l'évolution de la langue, en revenant donc à cette règle de proximité, on laisse le choix. Pour les enseignants, les journalistes, les citoyens, cet usage est plus logique et engendre moins de fautes. C'est plus simple.

Est-il possible d'agir sur la langue qui par définition appartient à tous ses usagers?

Lautréamont a dit : « la poésie doit être faite par tous ». Ce qui me semble important c'est qu'avec la langue on forme le monde, on construit l'imaginaire. Si on lui donne cette

possibilité, on aide les gens à penser autrement. Si on la libère du machisme imposé, on lui donne une ouverture nouvelle. Il en résulte un espace nouveau, un rapport au monde que nous voulons dépasser et cette possibilité nouvelle, chacun, chacune peut la saisir. Il n'y a aucune raison que le féminin soit inférieur au masculin. Beaucoup d'enseignants apprécient cette action. Dans notre école républicaine, l'égalité est inscrite comme un principe de base.

Le 27 janvier dernier, l'Unesco inaugurait sa chaire sur les alimentations du monde avec le sociologue **Claude Fischler** qui dirige l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC).

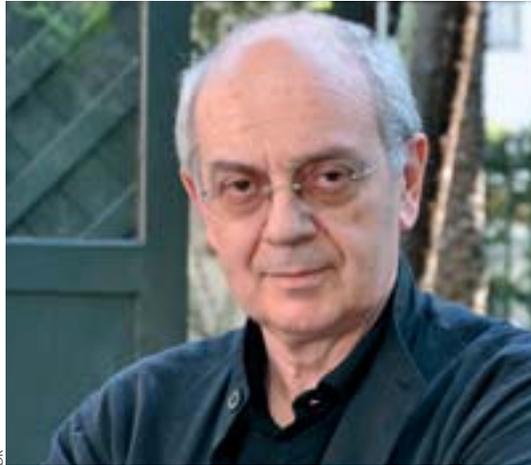
Ouvrir le colloque inaugural de la Chaire Unesco sur les alimentations du monde, c'était l'occasion d'apporter un autre regard ?

Il y a une nécessité absolue de relier les savoirs. Les travaux des agronomes, nutritionnistes et autres spécialistes mettent l'accent sur la production et les tendances globales et massives de la consommation, leur lien au PIB. Depuis une cinquantaine d'années, ils ont mis en évidence des « lois » de l'évolution des consommations. Avec la « transition nutritionnelle », les consommations d'aliments d'origine animale et en particulier de graisses saturées augmentent, avec des conséquences sanitaires globalement néfastes. Mais les grands agrégats mondiaux, en particulier les données de la FAO, doivent être mis en perspective. Et à l'approche nutritionnelle, il faut adjoindre une perspective culturelle. On s'aperçoit, par exemple, que si la Chine est conforme au modèle avec une augmentation de la consommation de viande, ce n'est pas tout à fait le cas de l'Inde où, pour des raisons culturelles, religieuses ou encore historiques, l'augmentation des consommations des aliments d'origine animale passe non par la viande mais par les produits laitiers. Et les tenants de la « transition nutritionnelle » dénoncent volontiers une néfaste « alimentation occidentale » qui gagnerait la planète. Or les différences entre pays occidentaux développés en termes de consommation et de prévalence de l'obésité sont considérables...

Vous avez été en 2008 à l'initiative d'une vaste étude comparative¹ entre l'Europe et les États-Unis...

Cette enquête sur le rapport à l'alimentation, au corps et à la santé, menée auprès de 7 000 personnes en France, Italie, Suisse, Allemagne, Angleterre et États-Unis avec l'aide de chercheurs des différents pays, a

« Il faut relier les savoirs »



CLAUDE FISCHLER

Directeur de recherche au CNRS, il est à la tête de l'IIAC qui rassemble cinq équipes de recherche (dont le Centre Edgar Morin, qu'il dirige depuis 2002). Ses travaux portent sur les comportements et pratiques alimentaires dans leur dimension à la fois biologique et sociale. Le sociologue jette ainsi un regard innovant sur l'un des défis mondiaux du XXI^e siècle : l'alimentation.

permis d'apprécier les différences, spécificités et points communs des populations étudiées. On y retrouve en particulier une sorte de paradoxe français. Notre goût pour la table reste une caractéristique spécifique : nous passons plus de temps à manger quotidiennement que les autres pays et pourtant nous avons moins d'obésité – et plus de maigreur excessive – que nos voisins ou l'ensemble des pays de niveau de développement équivalent à l'exception du Japon. Dans un échantillon aléatoire de 800 femmes à Columbus, États-Unis, il y a 35 % d'obèses. Dans l'échantillon équivalent dans la ville de Rennes, 7,6 %. Dans nos enquêtes, les Français s'inscrivent dans un registre de sociabilité et de partage de la table, attachés qu'ils sont à la convivialité et se préoccupant de la qualité des produits avant tout. Les Américains, en revanche, pensent et parlent santé et nutrition (lipides, glucides et protéines). Les Français mangent à heure fixe : à 12h30 en semaine, d'après l'INSEE, plus de 54 % de la population est en train de manger alors que les Britanniques, à l'heure de pointe (13h10) ne sont que 17,6 %. Les Français mangent rarement

entre les repas et recherchent la convivialité commensale. L'important n'est donc pas seulement ce que l'on mange, mais aussi comment on mange. La dimension cachée, celle qu'il faut rapprocher des autres, raccrocher aux autres, c'est celle des usages, c'est-à-dire de la culture et de la société.

Vos recherches actuelles portent sur le « manger ensemble ». Y a-t-il un nouvel enjeu de société ?

Toute l'évolution humaine s'est basée sur la coopération et le partage. Or, nous vivons aujourd'hui dans une société où les individus ont de plus en plus d'autonomie, sont appelés à faire chacun individuellement de plus en plus de choix de consommation. Le mangeur moderne doit gérer non plus la pénurie mais la profusion. Il doit trancher entre des sollicitations multiples, agressives, alléchantes, contradictoires. Il doit opérer des sélections, faire des comparaisons, établir des priorités, combattre des pulsions, résister à des impulsions. De nos enquêtes comparatives, il ressort deux grandes façons de concevoir l'alimentation : le ? mode individualiste et le mode communiel. Dans le mode individualiste, chacun consomme selon son bon plaisir : quand on est invité, on passe une sorte de contrat implicite (évitons ? les situations délicates : si je n'aime pas quelque chose, je le dis). Dans le mode communiel, ? un repas est un moment de partage symbolique.

1. Claude Fischler, Maggy Bieulac-Scott et Estelle Masson : Manger : Français, Européens, et Américains face à l'alimentation, édition Odile Jacob 2008.

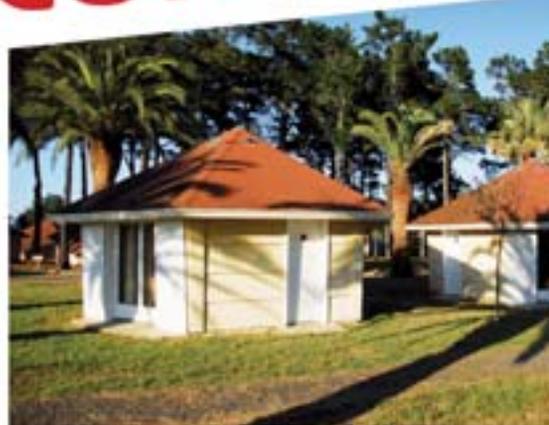
PROPOS RECUEILLIS PAR
PATRICK CROS

Nouveau partenaire FSU

TOURISTRA
vacances

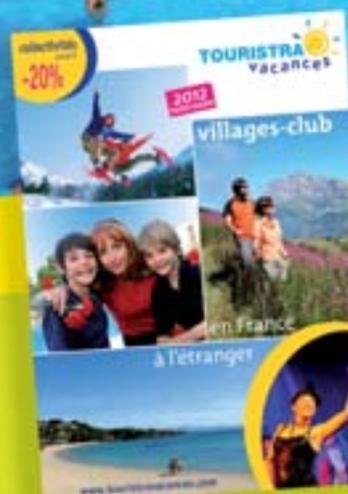
**30 VILLAGES-CLUB
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER**

TAGLIO en Corse
Village des Isles



1 semaine
en pension complète
à partir de

483€
/pers.*



Catalogue sur demande

Profitez des avantages réservés aux adhérents de la FSU

• Jusqu'à -20% sur la France • -12% sur l'étranger

Et réservez votre séjour au 0890 567 567 (0,15€ la min.)

ou www.ce.touristravacances.com

en indiquant votre code partenaire FSU : 992227

Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 3 200 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à plus d'un million d'élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 100 tonnes de piles et de batteries ont été collectées via le programme de collecte et de traitement :

« Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr

Le Pack Ecole

Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation.

